

MAIRIE DE PARIS



**RAPPORT D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES
DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE
EMERGENCE(S), PARIS 2030 ET RESEARCH IN PARIS**

Novembre 2013

QUENTIN RAMOND

Sommaire

Remerciements	2
Résumé	2
1. Introduction : le financement de la recherche par la Ville de Paris	4
1.1. La recherche, un investissement spécifique et stratégique	4
1.2. Un engagement pour soutenir la recherche et la culture scientifique de Paris	4
1.3. L'inscription de la Ville de Paris dans le financement de la recherche : trois programmes	7
1.4. Problématiques et enjeux	8
2. La diversité des profils des chercheurs et des projets scientifiques retenus	10
2.1. Une grande variété de disciplines et d'institutions représentées, et des profils de chercheurs hétérogènes	10
2.2. L'inscription des dispositifs dans les différentes étapes de la trajectoire des chercheurs : des sens et des enjeux variées	12
3. Un fonctionnement souple et une gestion efficace des programmes qui répondent aux besoins des chercheurs	14
3.1. Des processus de candidature simple et une sélection robuste garantissant l'excellence scientifique des projets retenus	14
3.2. Une allocation des ressources efficace pour optimiser la conduite des projets	18
3.3. Une grande flexibilité et liberté dans l'utilisation des fonds : l'atout majeur des programmes	21
3.4. Un suivi minimaliste : des éléments de satisfaction mais aussi de frustration	23
4. Impacts et retombées : performances scientifiques, tremplin dans les carrières et renforcement du lien science – société	25
4.1. Une large valorisation des travaux qui rend visible l'activité scientifique parisienne et les programmes de la Ville	25
4.2. Un tremplin dans les carrières des porteurs de projets et des membres des équipes	27
4.3. Un renforcement du lien et du dialogue entre science et société	30
5. Bilan et conclusions	32
5.1. Bilan : L'engagement de Paris et les orientations des dispositifs appréciés par les chercheurs	32
5.2. Conclusions : des dynamiques solides, et certaines améliorations réalisables	34
6. Synthèse des recommandations	35
ANNEXES	38

Remerciements

Nous voudrions vivement remercier l'ensemble des lauréats de chacun des trois programmes, Research in Paris, Paris 2030 et Emergence(s), qui ont répondu au questionnaire et qui nous ont accordé de leur temps pour les entretiens que nous avons menés. Sans eux, l'enquête et ce rapport n'auraient pas été possibles. Dans le souci de garder anonymes et confidentiels les propos des personnes enquêtées, tous les noms ont été modifiés.

Que l'équipe du Bureau de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et de la Vie étudiante, Laurent Kandel, Sophie Zuber, Jean Cambou, Khanh Nguyen, et Anne Palmier, soient aussi ici chaleureusement remerciés pour leur disponibilité, leur participation et leurs conseils.

Résumé

Au terme de deux mandats et à la veille des nouvelles échéances électorales de 2014, le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, a souhaité que le Conseil scientifique de la Ville de Paris réalise une étude pour l'évaluation des dispositifs de financement de la recherche Paris 2030, Research in Paris et Emergence(s), sur la période 2008-2013. L'objectif de cette étude est de dresser un bilan et de réfléchir à des pistes pour l'amélioration des dispositifs à partir des points de vue des différents acteurs concernés. Elle s'appuie sur une enquête réalisée de juin à septembre 2013 qui comporte un questionnaire et une série d'entretiens semi-directifs.

D'une manière générale, les trois programmes, qui concernent des chercheurs et des projets de recherches très variés, remplissent leurs objectifs. Emergence(s) permet la création d'équipe de recherche et représentent un tremplin dans les carrières des jeunes chercheurs. Paris 2030 suscite un fort intérêt pour la capitale et la recherche prospective, et augmente le corpus de connaissances et le nombre d'équipes de recherche travaillant sur la Ville de Paris. Research in Paris finance un très grand nombre de séjours et de nombreuses nationalités sont représentées, chez les post-docs comme chez les « seniors ».

Il ressort que le fonctionnement et la gestion des programmes sont souples et efficaces, et répondent en ce sens aux attentes et aux besoins des chercheurs. Les retombées des programmes se situent sur trois plans : sur le plan des performances scientifique ils permettent la mise en valeur (via des publications ou des communications principalement) des résultats des recherches, sur le plan de la carrière des chercheurs, ils constituent pour les porteurs des projets et certains membres des équipes de recherche associés des véritables opportunités et tremplins. Enfin, ces trois programmes agissent dans le sens d'un renforcement du lien et du dialogue entre science et société.

Au total, il ressort qu'ils donnent aux chercheurs des raisons de rester, de venir, voire de revenir, en France et à Paris. Certaines pistes d'améliorations peuvent néanmoins être dégagées. Il faut approfondir et systématiser le suivi et les interactions entre la Ville de Paris et les équipes scientifiques au cours de la recherche et à la remise du rapport final.

Il faut repenser les mécanismes de valorisation mutuelle de la recherche par la Ville et de valorisation de la Ville par les chercheurs. Il faut enfin revoir les modalités pratiques du programme Research in Paris, à la fois sur les modes de versement du financement et sur le processus de sélection des lauréats.

1. Introduction : le financement de la recherche par la Ville de Paris

1.1. La recherche, un investissement spécifique et stratégique

Les spécificités de l'activité que constitue la recherche scientifique et de ses besoins financiers en font un pôle d'investissement spécifique et stratégique. Dans un rapport publié le 10 juin 2013¹, la Cour des Comptes distingue trois spécificités. D'abord, la recherche apparaît comme un facteur de progrès. S'attaquant aux frontières de la connaissance, elle serait à l'origine d'avancées économiques, technologiques et sociales vectrices du développement de notre société. La croissance du soutien financier de la recherche peut donc être regardée comme un objectif en soi. Ensuite, la recherche ne constitue pas un investissement productif classique puisque les incertitudes sur les résultats sont grandes. Enfin, la compétition est inhérente à l'activité de recherche scientifique, puisqu'il s'agit de trouver « en premier ». Il en résulte une concurrence très forte entre projets pour l'obtention des financements. En effet, à l'échelle européenne, nationale ou locale, les bailleurs de fonds mettent en place un système compétitif d'allocation des ressources, basé sur un processus d'évaluation et de sélection par les pairs, qui hiérarchisent et sélectionnent, selon différents critères compétitifs, les projets de recherche, pour ne financer que les plus dynamiques qui répondent à des enjeux économiques, sociaux, technologiques importants.

Investir dans le savoir revêt aussi des enjeux stratégiques. Il s'agit d'avoir les connaissances suffisantes pour mieux répondre aux grands défis technologiques, économiques et sociétaux de demain. La recherche est une clé de l'attractivité d'un territoire et de sa compétitivité. La dimension stratégique de la recherche pose alors le défi d'un système de financement lisible, cohérent et souple, et une efficacité des administrations qui en ont la gestion, afin d'assurer une sérénité et une confiance nécessaire dans le travail de recherche. La Ville de Paris a pris conscience de ces enjeux et a fait du développement de la recherche scientifique une priorité.

1.2. Un engagement pour soutenir la recherche et la culture scientifique de Paris

Autour d'un projet ambitieux d'innovation et d'une stratégie volontariste de valorisation du territoire par la recherche et l'excellence scientifique, la municipalité s'engage, depuis 2001, dans un effort de financement pour densifier et structurer l'activité de recherche, faire en sorte que la culture de l'innovation et de la recherche imprègne réellement la capitale et répondre aux enjeux de compétitivité qui lui sont adressés. Pour cela, un réel effort financier a été conduit depuis 2001 et plus encore depuis 2008 avec

¹ Cour des Comptes, 2013 : « Le financement public de la recherche, un enjeu national ».

l'annonce par Jean-Louis Missika et Bertrand Delanoë d'un budget d'un milliard pour l'économie de la connaissance. Cet effort financier s'est notamment traduit dans le développement des différents appels à projets qui sont l'objet de cette évaluation. Et les chiffres viennent le rappeler. Le TABLEAU 1 présente un récapitulatif des fonds engagés dans les différents appels à projets sur la période 2008-2013, hors recherche médicale qui n'a pas fait l'objet d'une étude dans ce rapport.

TABLEAU 1 : Evolution des dépenses dans les différents appels à projets de la Ville de Paris (2008-2012)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Research in Paris	1 500 000 €	1 415 000 €	1 750 000 €	1 600 000 €	1 500 000 €	1 400 000 €	9 165 000 €
Emergence(s) (Hors médicale)	-	2 048 500 €	2 952 000 €	2 542 500 €	2 125 000 €	2 140 000 €	11 808 000 €
Paris 2030	330 000 €	206 000 €	316 000 €	302 000 €	244 000 €	444 000 €	1 842 000 €
Sous Total 1	1 830 000 €	3 669 500 €	5 018 000 €	4 444 500 €	3 869 000 €	3 984 000 €	22 815 000 €
Bourses Antisémitisme et xénophobie	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	180 000 €
Prix – Etudes de Genre	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
Appels à projets « Colloques scientifiques »	32 000 € *	33 500 € *	124 000 € *	119 500 € *	189 000 €	194 000 €	692 000 €
Sous Total 2	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	229 000 €	40 000 €	912 000 €
TOTAL	1 865 000 €	3 704 500 €	5 053 000 €	4 479 500 €	4 098 000 €	4 024 000 €	23 727 000 €

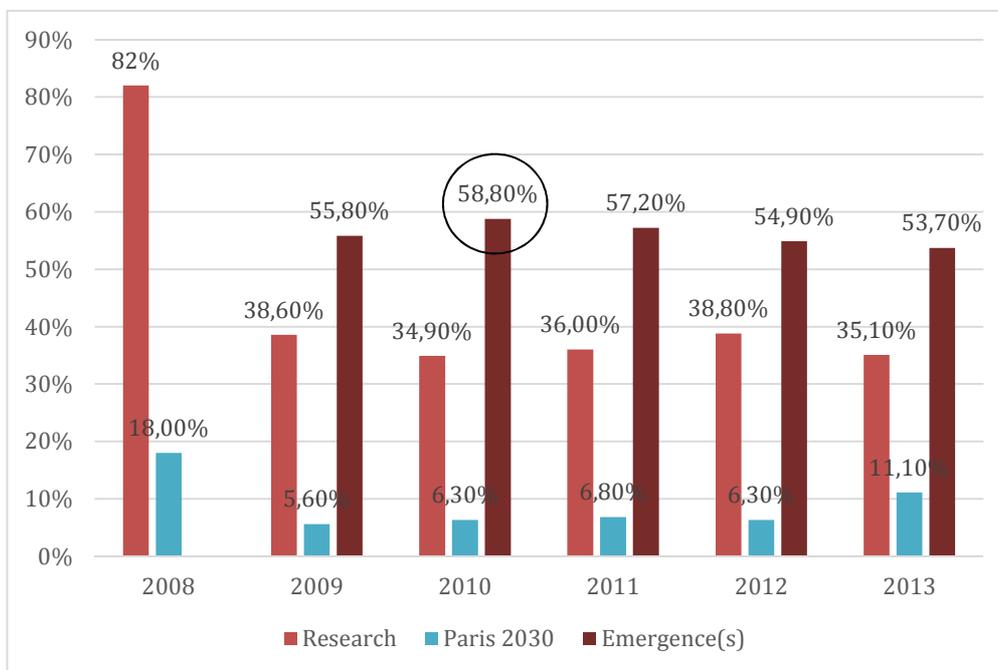
* Subventions hors appel à projets

Ce tableau montre qu'un réel effort financier a été engagé par la Ville de Paris pour financer la recherche. Le total des dépenses engagées dans les différents appels à projets a été multiplié par 2,15 entre 2008 et 2013, atteignant au total un peu plus de 23 millions d'euros. Les trois dispositifs Emergence(s) (hors recherche médicale), Paris 2030 et Research in Paris sont, de très loin, les appels à projets les plus importants. Au total, ils représentent 22 815 000 € d'investissement sur la période 2008-2013. Le total des dépenses consacrées à ces trois programmes a lui aussi plus que doublé puisqu'il a été multiplié par 2,2. Plus précisément, on remarque que les dépenses de Research in Paris légèrement en baisse, en 2013 par rapport à 2008, que le budget de Paris 2030, bien que relativement constant à première vue, augmente (33% de dépenses en plus pour ce programme entre 2008 et 2013, et 80% de dépenses en plus entre 2012 et 2013), et que les efforts se sont aussi largement portés sur le programme Emergence(s). Le budget alloué à ce dispositif domine tous les autres et a connu une augmentation de 2008 à 2013, avec un pic en 2010 (il représente en 2010 58,8% du total du budget des trois dispositifs réunis).

Le GRAPHIQUE 1 et le GRAPHIQUE 2 ci-dessous permettent de se rendre compte du poids de chacun de ces trois programmes dans le total du financement qui y est consacré, et de leurs évolutions sur la période 2008-2013. Il ressort surtout qu'en dépit des fluctuations dans les budgets des différents programmes au cours de la période (Graphique 2), les parts relatives qu'ils avaient par rapport aux deux

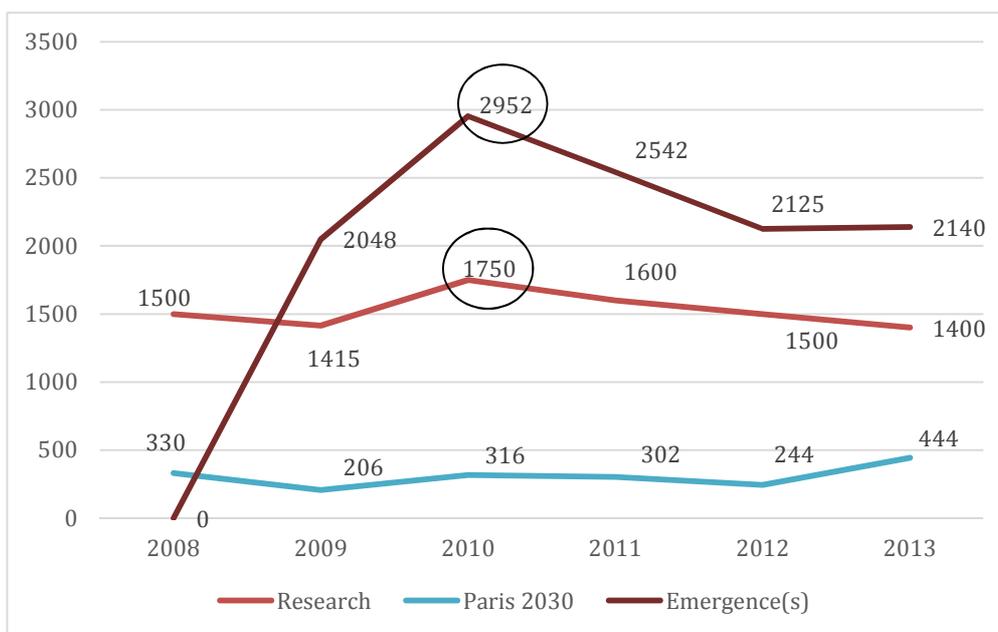
autres programmes sont restées stables sur la période (Graphique 1). Ces deux figures nous permettent donc de voir que l'arrivée du financement Emergence(s) ne s'est pas faite au détriment des autres programmes et donc qu'il y a eu un effort d'investissement sincère et constant.

GRAPHIQUE 1 : Part du financement de chacun des programmes dans le financement total consacré



Lecture : En 2011 le dispositif Research in Paris représentait 36% du total des dépenses engagées dans les trois dispositifs (Emergence(s), Paris 2030 et Research in Paris lui-même).

GRAPHIQUE 2 : Evolution des budgets alloués aux programmes (2008-2013) - En milliers d'euros



La Ville de Paris s'est également mobilisée pour l'organisation de colloques, le financement de bourses doctorales et de contrats CIFRE, l'amélioration des conditions d'accueil de chercheur étrangers, pour la coopération des instituts de recherche, des écoles doctorales afin de mettre leurs moyens en synergie et d'accroître leur visibilité sur le plan international. Simultanément, la Ville de Paris s'est dotée d'un Conseil scientifique en 2002, organe d'expertise et d'évaluation consultatif destiné à éclairer les décisions municipales sur la recherche, et plus particulièrement lors des processus d'évaluation et de sélection des projets de recherche candidats aux dispositifs que nous présentons maintenant.

1.3. L'inscription de la Ville de Paris dans le financement de la recherche : trois programmes

Les appels à projets de recherche de la Ville de Paris sont conçus par et pour des scientifiques dans un esprit de complémentarité avec les appels à projets nationaux et européens. Ils sont ouverts à toutes les disciplines et tous les champs de recherche². Les dispositifs de financement de la recherche sur projet existent pour certains depuis le premier mandat de l'équipe municipale, mais ils ont pris une ampleur bien plus grande depuis 2008. Entre 2008 et 2012, la Ville a financé un total de 445 projets de recherche répartis dans les trois programmes Emergence(s), Paris 2030 et Research in Paris.

Le programme Emergence(s), qui existe depuis 2009, a pour objectif de soutenir les projets de recherche de jeunes chercheurs ou enseignants chercheurs sur des projets innovants, originaux qui conduiront à la création ou au développement d'une jeune équipe de recherche. Dans un système d'allocation compétitive des ressources, toute la difficulté pour les équipes débutantes réside dans l'obtention des premiers financements pour se lancer concrètement dans leur activité. Aussi, Emergence(s) soutient la création et l'implantation à Paris de jeunes équipes de recherche (les candidats ont soutenu leur thèse il y a moins de 10 ans). Le financement ne peut excéder 300.000€, il est accordé pour trois ans maximum (après 2013, 4 ans maximum), avec un plafond de 100.000€ par an (après 2013, 75.000€ par an). Les projets et les équipes de recherche doivent être développés et implantés à Paris.

Le programme Paris 2030, qui existait entre 2004 et 2008 sous le nom de Recherche sur Paris, finance une sélection de projets de 2 ans sur la ville de Paris et son devenir, quel que soit le sujet et la discipline. Ce programme a deux spécificités majeures : Paris comme terrain de recherche, et la dimension prospective. Les résultats des recherches engagées sous ce dispositif esquissent les traits de la métropole du futur et doivent apporter un éclairage scientifique au processus de décision des élus et des directions de la Ville. C'est un dialogue entre science et société qui est en jeu. Les projets sont financés à la hauteur de 40.000€ maximum. Il n'y a pas de condition sur l'implantation des équipes de recherche candidates : celles-ci peuvent être parisiennes, franciliennes, issues d'autres régions françaises ou implantées dans d'autres pays. Le programme Research in Paris est un dispositif d'accueil des chercheurs étrangers dans les laboratoires parisiens, afin d'établir de nouvelles collaborations durables ou de développer des coopérations existantes. Le programme distingue les candidatures des jeunes chercheurs (post-doc, moins de cinq ans après la

² Le champ de la médecine fait l'objet d'un traitement à part : les candidatures ne sont pas évaluées avec les autres.

soutenance de thèse) des chercheurs seniors (thèse soutenue il y a plus de cinq ans). La durée de l'invitation pour les post-docs est de 6 à 12 mois, avec un budget alloué de 2.500€ par mois, et de 2 à 6 mois pour les chercheurs seniors, avec un budget alloué de 3.000€ par mois.

Ces trois programmes ont donc des orientations spécifiques, répondent à des besoins de la recherche et des chercheurs différents. Emergence(s) veut être un tremplin pour des jeunes chercheurs, Paris 2030 veut accroître les connaissances sur la ville de Paris pour éclairer la conduite des politiques publiques locales, et Research in Paris vise à renforcer la dynamique des coopérations internationales. Cependant, ils partagent un point commun : ils sont ouverts à tous les champs disciplinaires et à l'originalité des projets envisagés pour faire de Paris une Ville de la recherche scientifique.

1.4. Problématiques et enjeux

Ce rapport d'évaluation a pour objectif de répondre à une triple question générale de départ qui guidera l'ensemble du propos à suivre : Quels sont les fonctionnements et les effets des dispositifs de financement de la recherche de la Ville de Paris ? Dans quelle mesure répondent-ils aux besoins actuels des chercheurs ? Comment s'inscrivent aujourd'hui ces dispositifs dans le paysage plus large du financement de la recherche ?

Pour apporter une réponse à ces questions nous avons privilégié une démarche repartant des expériences concrètes des chercheurs sur les plans professionnel et scientifique. Cette démarche a été centrale dans la conduite de notre enquête et l'analyse des résultats. Elle s'appuie sur une hypothèse selon laquelle : (1) les modalités de financement des projets de recherche influencent les pratiques scientifiques des membres de l'équipe qui le conduit, et (2) le métier de chercheur est aujourd'hui partagé entre une activité scientifique et des pratiques managériales, gestionnaires, qui occupent une place croissante.

Le présent rapport porte sur le fonctionnement des programmes de financement, leur gestion, leurs impacts sur le monde de la recherche parisien, le dialogue qu'ils engagent avec les autres programmes de financement. Il propose une organisation en quatre sections. La section 2 présente la diversité des profils des chercheurs et des projets scientifiques retenus. La section 3 aborde le fonctionnement et la gestion des programmes, depuis le processus de candidature du chercheur jusqu'au rendu du rapport final. La section 4 présente les impacts des différents programmes et la section 5 revient sur les réflexions des chercheurs à propos de l'engagement de Paris et de la pertinence des orientations des dispositifs.

Nous commençons par présenter l'enquête qui a été conduite dans l'encadré suivant.

Contexte et dispositif d'enquête pour l'évaluation des programmes de la Ville de Paris

L'heure du bilan et de l'évaluation

Au terme de deux mandats et à la veille des nouvelles échéances électorales de 2014, le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, a souhaité que le Conseil scientifique de la Ville de Paris réalise une étude pour l'évaluation des dispositifs de financement de la recherche mis en place depuis 2008. L'objectif de cette étude est de pouvoir dresser un bilan et de réfléchir à des pistes pour l'amélioration des dispositifs à partir des points de vue des différents acteurs concernés. Aussi, elle comporte deux volets : un bilan quantitatif qui mesure les effets de l'engagement de la Ville de Paris par rapport aux objectifs définis et aux moyens mis en œuvre. Une réflexion qualitative à partir des arguments, des représentations des acteurs sur la pertinence des objectifs des programmes et plus généralement sur les choix de la Ville de Paris.

Présentation de l'enquête

L'enquête s'est déroulée de juin à septembre 2013. Elle s'est organisée en deux volets : un questionnaire en ligne envoyé à l'ensemble des chercheurs ayant reçu un financement d'un des trois dispositifs Emergence(s), Paris 2030 ou Research in Paris. Une campagne d'entretiens approfondis menée avec un échantillon de chercheurs. Ces deux volets de l'enquête avaient pour ambition de saisir plusieurs dimensions des dispositifs de financement de la recherche : efficacité, cohérence, impacts et pertinence.

Le questionnaire était organisé autour de trois axes : les raisons de la candidature à un dispositif de la Ville de Paris, les bénéfices du dispositif au cours de la recherche et ses retombées scientifiques et professionnelles pour la suite, les appréciations et les avis sur la gestion du programme et les aspects pratiques. Néanmoins, certaines questions et modalités de réponses du questionnaire ont pu varier en fonction du dispositif dont il s'agissait. Etant différents dans leurs objectifs et leurs conceptions, le questionnaire devait faire sens en prenant en compte cette diversité. Pour le programme Emergence(s), nous avons obtenu 85% de taux de réponse (36 réponses sur 42 au total), 75% de taux de réponse pour Paris 2030 (31 réponses sur 41 au total), 45% de taux de réponse pour les chercheurs invités via Research in Paris (137 réponses sur 304) et 14% seulement du côté des référents scientifiques en charge de l'accueil des chercheurs invités. Les taux de réponses sont donc satisfaisants, excepté pour les référents scientifiques du programme Research in Paris³. Les réponses du questionnaire ont été codées et les masques de saisie des réponses ont été convertis afin de réaliser des opérations statistiques sous Stata. Les bases de données et l'intégralité des opérations effectuées sont disponibles.

Parallèlement à ce volet quantitatif de l'enquête, nous avons conduit 21 entretiens semi-directifs avec des chercheurs d'une durée moyenne d'une heure. Les guides d'entretien s'articulaient autour de plusieurs axes pour comprendre les spécificités de l'expérience de recherche issue des différents programmes de financement. Nous n'avons pas conduit d'entretiens avec les acteurs (chercheurs et référents scientifiques) du programme Research in Paris, mais nous avons eu de nombreux retours par courriers électroniques qui complètent et approfondissent les résultats du questionnaire. L'échantillon a été construit à partir des réponses au questionnaire : nous avons cherché dans les questions ouvertes les éléments qui méritaient d'être approfondis. Nous ne cherchions pas la représentativité statistique qui aurait été impossible à atteindre, mais nous avons obtenu un équilibre de l'échantillon entre les dispositifs, les disciplines et les années. Les entretiens ont été intégralement retranscrits et une analyse individuelle puis de corpus ont ensuite été conduites.

Dans ce rapport, nous avons modifié les noms des chercheurs qui nous ont répondu. On retrouvera en Annexe un tableau récapitulatif des entretiens conduits.

³ Principalement dû à un design peu adapté du questionnaire pour ces personnes et du fait que les chercheurs ou post-docs invités soient retournés dans leur pays.

2. La diversité des profils des chercheurs et des projets scientifiques retenus

Cette section présente la diversité des profils des chercheurs et des projets scientifiques retenus, en fonction de différents critères (discipline, laboratoire, type de dispositif). Elle doit également permettre de situer à quels moments de la carrière des chercheurs se situe l'obtention des financements et quels enjeux ceux-ci recouvrent alors.

2.1. Une grande variété de disciplines et d'institutions représentées, et des profils de chercheurs hétérogènes

Les 536 projets de recherche ou séjours financés par la Ville de Paris entre 2008 et 2013 se caractérisent selon certains critères : type de programme, année d'obtention du financement, discipline, laboratoire. Le TABLEAU 2 présente un aperçu de la nature des projets financés en fonction du dispositif, de l'année et du champ disciplinaire.

TABLEAU 2 : Résumé des projets financés par programme, année et discipline

	Research in Paris							Paris 2030							Emergence(s)					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total	2009	2010	2011	2012	2013	Total
SHS	29	33	39	42	47	41	231	6	4	6	6	7	5	34	3	5	4	5	5	22
Environnement	7	6	4	5	8	5	35	2	1	-	1	1	6	11	1	2	1	2	-	6
Physique	10	9	8	10	5	5	47	-	-	1	1	-	-	2	4	4	1	2	2	13
Chimie	7	9	6	5	5	4	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	1	4
Biologie/Santé	9	8	10	8	8	6	49	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	1	2
Maths/Info	5	5	4	7	4	5	30	-	-	1	-	-	-	1	1	-	2	-	1	4
Architecture	-	-	-	-	-	2	2	1	1	1	-	-	1	4	-	-	-	-	-	0
Economie	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1
Total	67	70	71	77	77	68	430	10	6	9	8	8	13	54	10	12	10	10	10	52

Le TABLEAU 2 montre d'emblée que le programme Research in Paris rassemble le plus grand nombre de projets (80%) et que Paris 2030 et Emergence(s) sont à niveau égal, bien qu'Emergence(s) n'existe que depuis 2009 (10% chacun). Le nombre de projets financés par Research in Paris est en augmentation constante depuis 2008 (léger recul cette année 2013 avec 68 lauréats) et a accueilli un total de 430 chercheurs ou post-docs depuis 2008 (580 depuis 2003), tandis que ce nombre est stable pour Emergence(s) et en hausse pour Paris 2030, après avoir connu une phase constante entre 2010 et 2012.

Le dispositif Research in Paris finance principalement des projets en sciences humaines et sociales (54%). La part des séjours en SHS a augmenté de façon progressive entre 2008 et 2013 (60% du total des séjours financés en 2013). Les autres disciplines sont équitablement représentées, mais on observe un recul de la physique entre 2011 et 2012 (ceci s'explique notamment par le fait que le nombre de candidatures, à partir de 2011, soit limité à une par laboratoire). De nombreuses nationalités sont représentées parmi les lauréats entre 2008 et 2013, en moyenne 29 chaque année. L'Italie arrive largement en tête avec au total 116 post-doc et seniors invités, soit plus de 25% du total des lauréats. Les chercheurs et post-docs russes et

américains sont également beaucoup reçus dans les laboratoires parisiens (respectivement 24 et 23 lauréats entre 2008 et 2013). Si les autres nationalités sont bien moins représentées, le programme Research in Paris fédère toutefois un total de 48 nationalités différentes, venues des 5 continents. Cette année encore, en 2013, 23 nationalités sont représentées. C'est un résultat encourageant à la vue des objectifs d'ouverture internationale que se fixe ce dispositif. En annexe, on retrouvera un graphique complet des nationalités représentées dans ce programme. Le programme accueille davantage de post-docs que de chercheurs « seniors » : entre 2008 et 2013, 167 chercheurs « seniors » ont été accueillis (39%) et 263 post-docs (61%). Si l'on regarde les contingents pour chaque année, il n'y a cependant pas de déséquilibre majeur, les chercheurs seniors étant même plus nombreux en 2011 que les post-docs. Les organismes ou établissements qui accueillent le plus de lauréats chaque année sont, en tête, l'EHESS, l'université Pierre et Marie Curie, Paris I – Panthéon Sorbonne, l'ENS et Paris VII Diderot. Pour terminer ce panorama, on peut noter que l'âge moyen des lauréats est de 41 ans, ce qui n'est pas très significatif car les écarts sont assez grands du plus jeune, 28 ans, au plus âgé, 71 ans. La répartition est assez équitable entre les femmes et les hommes : 40% de femmes et 60% d'hommes.

Le dispositif Paris 2030 finance lui aussi principalement des projets en sciences humaines et sociales (70% - notamment en urbanisme et en sociologie), et des projets en architecture. Il assure néanmoins une certaine diversité en permettant à des projets sur l'environnement de la ville de Paris, pris au sens large, d'être conduits. Le fait que les sciences exactes ne soient pas représentées est compréhensible dans le cadre de ce programme où les projets doivent porter sur la ville, son organisation, son fonctionnement. Les porteurs de projets sont âgés en 32 et 64 ans et sont principalement des hommes (65%). Les organismes et établissements tutélaires sont très variés, mais l'EHESS et l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne arrivent en tête encore une fois, avec 13 des 41 projets conduits sous leur tutelle. On observe une grande diversité dans les laboratoires où la recherche est conduite. Cette diversité est encourageante, elle est certainement le signe d'une bonne diffusion du dispositif et d'une diversité dans les thèmes et les approches des recherches conduites.

Les disciplines représentées dans le dispositif Emergence(s) sont plus variées. En effet, si les sciences humaines et sociales arrivent toujours en tête (40%), des disciplines telles que la physique, la chimie ou les mathématiques/informatiques qui étaient moins ou pas représentées dans les autres dispositifs le sont ici. Peu de femmes sont porteuses de projets (25%), et la moyenne d'âge est de 38 ans (cependant, seul 9 porteurs de projet, soit 20% environ, ont plus de 40 ans). Les porteurs de projets du programme Emergence(s) forment un groupe jeune assez homogène si l'on prend leur âge : ils ont tous autour de 35 ans. Les organismes tutélaires et les laboratoires représentés sont ici aussi très nombreux. On remarquera toutefois que ce sont, dans de nombreux cas, les mêmes laboratoires et organismes/établissements de tutelle qui accueillent les équipes de Paris 2030, d'Emergence(s) et les chercheurs étrangers de Research in Paris. EHESS, UMPC, Paris I, Paris VI et Paris VII arrivent systématiquement en tête.

On retiendra de cette présentation des profils assez variés des chercheurs au sein des dispositifs, mais surtout entre les dispositifs. Ceci est dû à la nature même des programmes qui n'attirent pas les mêmes types de chercheurs et les mêmes types de projets scientifiques. Il faut maintenant interroger cette diversité des profils entre les chercheurs, pour comprendre ce qui se joue dans l'obtention d'un financement de la Ville de Paris. Car, en effet, si la Ville a adapté ses dispositifs de soutien à la recherche de manière à répondre aux différents enjeux des chercheurs, quel sens recouvre pour eux ces programmes ? Qu'attendent-ils ? Comment s'inscrivent-ils dans leur carrière ?

2.2. L'inscription des dispositifs dans les différentes étapes de la trajectoire des chercheurs : des sens et des enjeux variés

Les dispositifs de la Ville de Paris, on l'a vu, ne sont pas destinés aux mêmes types de chercheurs et aux mêmes types de projets scientifiques. De par leur forme et leur contenu, ils convoquent les chercheurs à différents stades de leur carrière. Aussi, pour eux, toutes les étapes des recherches conduites sous le financement de la Ville de Paris, depuis la constitution du dossier jusqu'à la rédaction du rapport final, ont un sens différent et recouvrent des enjeux différents. Il s'agit ici d'interroger cette relation entre profil social des chercheurs, nature des dispositifs et inscription de ceux-ci dans la trajectoire professionnelle et scientifique plus large des chercheurs.

Le programme Emergence(s) se présente souvent comme la première candidature des chercheurs pour être porteur de projet. Ce statut a un sens tout à fait significatif pour eux et ils accordent une grande importance à l'investissement qu'il implique. Les porteurs et porteuses de projet ont pu nous faire part de l'expérience formatrice qu'avait pu être la conduite du projet Emergence(s). Au-delà de l'aspect scientifique, le programme Emergence(s) est alors pour eux une découverte de nombreux aspects de la recherche et du métier de chercheur qu'ils ne connaissaient pas ou auxquels ils n'avaient jamais été directement confrontés :

« Emergence(s), ça change tout. Ça change tout parce que, d'un coup, on se rend compte qu'on a beaucoup plus de responsabilités. On s'aperçoit que jusqu'à présent on faisait beaucoup de science, et puis d'un seul coup, on devient plus administratif, plus manager, on doit diriger une équipe, chose à laquelle je n'étais pas préparé mais heureusement j'avais des collègues super avec moi ».

(Lauréat B, Emergence(s))

Il ne s'agit pas de faire d'Emergence(s) une rupture dans la carrière des chercheurs mais de valoriser l'ouverture sur des facettes professionnelles du métier alors encore inconnues que le dispositif met en place. Le programme Emergence(s) est un générateur de dynamiques, pour les porteurs de projets et les équipes de recherches. Il permet d'acquérir de l'expérience, de l'autonomie et d'émerger sur la scène scientifique. Les jeunes chercheurs voient Emergence(s) comme un point charnière dans leur carrière :

« Sans Emergence(s) je n'aurais pas pu avoir une équipe qui travaille sur les projets de recherche que j'ai définis. Et donc ça, ça m'a permis d'avancer plus vite qu'un autre et j'y trouve beaucoup de satisfaction ».

(Lauréat C, Emergence(s))

Pour Paris 2030, la situation n'est pas la même. Nous sommes, dans le cadre de ce dispositif, en présence de chercheurs et de chercheuses expérimentés, habitués à la conduite de projet de recherche. L'enjeu n'est donc pas tant de se lancer dans la carrière de chercheur, mais davantage de bâtir un projet scientifique original, de par le terrain d'étude qu'il se donne, l'approche prospective, et le dialogue auquel il doit donner lieu. Par ailleurs, ce sont des porteurs de projet qui occupent d'autres responsabilités et qui ont un emploi du temps beaucoup plus contraint (enseignement, responsabilités scientifiques, responsabilités éditoriales). L'enjeu d'un projet court et de taille intermédiaire comme Paris 2030 est alors bien de pouvoir mener une recherche détachée de trop fortes contraintes administratives :

« Dans Paris 2030, ce qui a changé, c'est la manière de procéder. On ne m'a pas demandé quelque chose, ce n'est pas une commande directe, j'ai choisi mon projet et mon équipe. Voilà, vraiment le projet optimise le temps parce qu'on n'était pas surveillé, je n'avais pas de contrainte dans le temps... Sinon ça n'aurait pas pu être possible. On avait des retards mais on réussissait à rattraper ».

(Lauréat D, Paris 2030)

Les lauréats de Paris 2030 valorisent un partenariat avec la Ville d'une manière différente que le dispositif Emergence(s). Emergence(s) arrive comme une opportunité à ne pas manquer dans un système de financement de la recherche « capitaliste, où on donne de l'argent à ceux qui sont susceptibles de produire plus » (Lauréat F, Emergence(s)). Paris 2030 se présente davantage comme l'opportunité de faire quelque chose de constructif avec un acteur public déterminant à partir d'une convergence d'intérêt et de curiosité intellectuelle. Pour Research in Paris, l'obtention du dispositif peut se situer à deux moments différents, qui recouvrent encore d'autres temporalités de la carrière de chercheur que ne le font Emergence(s) et Paris 2030. Pour les « juniors », il s'agit véritablement de diffuser des résultats, de construire des réseaux et des relations avec la recherche parisienne, d'accéder à des ressources documentaires rares. C'est un programme qui arrive dans une pleine dynamique de recherche, qui s'insère dans un projet déjà en cours. Pour les « seniors », le dispositif Research in Paris fait sens pour partager des travaux, avoir un accès aux laboratoires parisiens. Les référents scientifiques ont bien compris l'enjeu d'attractivité que l'ouverture internationale représentait et l'apport des participations étrangères à la vie de leurs laboratoires au travers de ce dispositif.

Cette section vient clore la présentation des différents types de profils de chercheurs qui font partie des programmes de financement de la recherche de la Ville de Paris. Elle permet de voir que les programmes ne s'inscrivent pas dans les mêmes temporalités des carrières scientifiques des chercheurs, que leurs attentes ne sont pas les mêmes et que les enjeux professionnels et de connaissances scientifiques ne s'équilibrent pas de la même manière. Nous en venons à présent à décrire le fonctionnement des dispositifs pour les différents programmes, depuis le processus de candidature jusqu'à la rédaction du rapport final.

3. Un fonctionnement souple et une gestion efficace des programmes qui répondent aux besoins des chercheurs

3.1. Des processus de candidature simple et une sélection robuste garantissant l'excellence scientifique des projets retenus

Le processus de candidature aux programmes de financement de la Ville de Paris demande de s'interroger, en premier lieu, sur la visibilité de ces programmes dans le paysage des financements. Autrement dit, comment les chercheurs ont-ils pris connaissance des programmes de la Ville de Paris ? L'information diffusée est-elle suffisante et pertinente ?

Pour Emergence(s) et Paris 2030, l'offre de la Ville de Paris circule principalement dans les listes d'appels à projets que les chercheurs reçoivent par mail et en consultant le site de la Ville de Paris. L'information se diffuse dans les réseaux de chercheurs et dans les laboratoires : 40% des lauréats Emergence(s) ont eu connaissance du programme par un collègue du laboratoire ou d'un autre laboratoire tandis qu'un quart des lauréats Paris 2030 ont connu ce programme via un autre chercheur ayant bénéficié du même programme. De plus en plus, les programmes de la Ville de Paris deviennent visibles dans les réseaux de chercheurs et dans les laboratoires. Toutefois, les offres de la Ville de Paris pour ces deux programmes sont globalement absentes des supports de diffusion collectifs (affichages, site rassemblant les offres de financement). La question de la visibilité du programme Research in Paris se pose différemment, puisqu'il s'agit de chercheurs étrangers. Il ressort que la majorité des chercheurs invités ont pris connaissance du dispositif par un collègue français issu du laboratoire d'accueil, et généralement le référent scientifique. Le site de la Ville de Paris joue aussi un rôle important puisque 20% des chercheurs étrangers l'ont consulté. La connaissance des dispositifs à l'étranger passe donc par les réseaux de relations interpersonnelles entre les chercheurs étrangers et les laboratoires parisiens, avec une visibilité assez faible dans les listes d'appels à projets et sur d'autres sites internet.

La question de la visibilité demande, en plus de s'intéresser aux mécanismes de prise connaissance de l'existence des programmes, de regarder les contenus des informations qui circulent. Une manière d'apprécier cela est de regarder la cohérence entre les raisons qui ont conduit les chercheurs à se porter candidat et les objectifs affichés par la Ville de Paris dans chacun des programmes.

D'une façon générale, il ressort une grande cohérence entre les objectifs des programmes et les raisons de se porter candidats qu'évoquent les chercheurs, preuve d'une bonne lisibilité des dispositifs et des informations qui sont diffusées. En effet, dans 56% des cas, les lauréats Emergence(s) ont candidaté pour mettre en place une équipe de recherche et 25% pour conduire un projet pluridisciplinaire. 60% des lauréats Paris 2030 ont candidaté pour conduire un projet intéressant pour eux et important pour la Ville

de Paris. Pour Research, 57% ont postulé pour démarrer ou poursuivre une collaboration avec un laboratoire ou un collègue identifié, et 35% déclarent avoir postulé au programme Research in Paris principalement pour l'attractivité que représente une collaboration en France, et plus précisément dans l'environnement des laboratoires parisiens. Les principales raisons qui ont conduit les chercheurs à se porter candidats correspondent donc aux trois principaux objectifs de chacun des programmes. C'est une cohérence qu'il faut souligner : les programmes de la Ville de Paris sont attractifs pour les orientations spécifiques et les objectifs qu'ils se fixent.

Le processus de sélection suit ensuite une séquence de plusieurs étapes, allant de la soumission des projets par envoi des dossiers de candidatures jusqu'à l'étape de conventionnement par le Bureau de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et de la Vie étudiante. Les projets passent par une phase d'examen de recevabilité conduit par ce même Bureau et une phase d'évaluation scientifique pour la sélection réalisée par les membres du Conseil scientifique et d'autres experts extérieurs (suggérés par les chercheurs ou par les membres du Bureau de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et de la Vie étudiante eux-mêmes). Le Conseil scientifique est une instance d'expertise et d'évaluation créée en 2002 qui a un rôle consultatif. De manière générale, il est chargé de l'évaluation des actions mises en place par la Ville de Paris. On retiendra ici qu'il est particulièrement chargé d'évaluer la qualité scientifique des projets et des lauréats qui candidatent aux programmes de financement de la Ville. Il est composé de 34 membres enseignants chercheurs représentant une grande variété de discipline. Mais la composition du jury d'évaluation des projets de recherche se diversifie pour assurer une expertise robuste. Dans le programme Emergence(s) par exemple, les candidats doivent ainsi fournir une suggestion d'experts : il leur est demandé d'indiquer, dans le domaine de recherche de l'équipe, quatre experts avec lesquels le candidat n'a ni collaboré ni publié pendant les quatre dernières années.

Pour les trois programmes, la phase de dépôt des projets se fait selon une procédure dématérialisée en ligne afin de s'affranchir des contraintes d'un dossier papier et de s'assurer d'une efficacité de traitement plus grande lors de leur réception. La Ville de Paris a fait le choix de demander des dossiers de candidatures simples, légers, afin de ne pas décourager les chercheurs devant des procédures administratives chronophages. Ainsi, les projets de recherche demandés doivent être courts. Pour Emergence(s) et Paris 2030, les dossiers de candidatures doivent également contenir un plan de financement du projet et un budget prévisionnel. Cette légèreté des dossiers de candidatures est un élément important sur lequel insistent les chercheurs.

« Quand je suis allé voir ce qu'il fallait soumettre pour la candidature j'ai trouvé que c'était assez aisé à faire.

Face à la complexité des demandes, celle-ci était relativement accessible et dans un temps relativement court ».

(Lauréat D, Paris 2030)

« Pour en venir à Emergence(s), je trouvais que le dossier était bien conçu, assez simple, assez libre, et on pouvait répondre, je pense, en proposant quelque chose d'efficace, un projet scientifique assez bien structuré avec un investissement qui était tout à fait correct ».

(Lauréat E, Emergence(s))

Ce processus de candidature permet notamment d'améliorer le rapport : travail investi dans la constitution du projet / chance concrète d'obtenir un financement. La Ville de Paris n'est donc pas confrontée à la difficulté d'un taux de succès trop faible. Au contraire, la sélectivité ne se traduit pas par un taux de sélection trop bas et encourage les candidats potentiels⁴. Le TABLEAU 3 présente un aperçu des taux de sélection par année et par programme. On observe en effet des taux de sélection relativement élevés, mais la situation varie assez sensiblement d'un dispositif à l'autre.

TABLEAU 3a : Taux de sélection des projets de recherche pour Research in Paris (2008-2013)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Nombre de candidats	200	364	412	458	390	334	2158
Nombre de candidats éligibles	118	268	336	357	321	269	1669
Part des candidatures éligibles (en %)	59	73,6	81,5	78	82,3	80,5	77,3
Nombre de lauréats	67	70	71	77	77	68	430
Taux de sélection (en %)	33,5	19,2	17,2	16,8	19,7	20,4	19,9

TABLEAU 3b : Taux de sélection des projets de recherche pour Paris 2030 (2008-2013)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Nombre de candidats	31	43	41	31	29	36	211
Nombre de candidats éligibles	29	32	33	27	28	34	183
Part des candidatures éligibles (en %)	93,5	74	80,5	87	96,5	94,4	86,7
Nombre de lauréats	10	6	9	8	8	13	54
Taux de sélection (en %)	32,3	14	22	25,8	27,5	36,1	25,6

TABLEAU 3c : Taux de sélection des projets de recherche pour Emergence(s) (2008-2013)

	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Nombre de candidats	125	79	75	67	66	412
Nombre de candidats éligibles	67	66	63	54	49	299
Part des candidatures éligibles (en %)	54	84	84	80	74,2	72,6
Nombre de lauréats	10	12	10	10	10	52
Taux de sélection (en %)	8	15,2	13,3	14,9	15,2	12,6

Le nombre de candidats du programme Research in Paris est en augmentation entre 2008 et 2013, puisqu'il a quasiment été multiplié par deux entre les deux années. Parallèlement on observe une augmentation de la part des candidatures éligibles et un nombre de lauréats qui lui aussi a augmenté jusqu'en 2012 (+14%), pour redescendre cette année au niveau de 2008. Finalement, le taux de sélection a connu une chute importante entre 2008 et 2009, pour finalement se stabiliser autour des 20%. Le fort taux

⁴ Le taux de sélection se calcule selon le rapport suivant : (nombre de lauréats/nombre de candidats) * 100. Aussi, il est nettement inférieur au rapport (nombre de lauréats/nombre de candidats éligibles) * 100.

de sélection en 2008 est dû au doublement du budget alloué à ce programme cette année-là. Globalement, 1 candidat sur 5 qui se présentent au programme Research in Paris est retenu.

Pour Paris 2030, le nombre de candidats a été relativement stable sur la période, avec de très forts taux de d'éligibilité (plus 85% en moyenne sur la période, soit plus de 4 projets sur 5). Les taux de sélection par année sont là aussi très encourageants, avec en moyenne 1 candidat sur 4 qui est retenu. On notera le taux de sélection nettement plus élevé pour 2013, dû à une grande qualité des projets scientifiques déposés.

Le programme Emergence(s) présente un cas différent : le nombre de candidats a sensiblement chuté depuis la création du programme (quasiment divisé par deux) car les critères de sélection ont été modifiés et affinés. Mécaniquement, on observe donc une augmentation de la part des candidats éligibles (+20%), bien qu'en chiffre absolu, le nombre de candidats éligibles ait diminué (-26%). Ce qui est encourageant cependant, c'est le nombre de candidats retenus qui est lui resté constant au long de la période, avec un taux de sélection qui a, mécaniquement aussi, augmenté pour atteindre plus de 15% en 2013. Finalement, en moyenne sur la période, entre un et deux candidats sur 10 sont retenus par le programme Emergence(s).

On retiendra donc que Paris 2030 présente un fort taux de sélection (1 candidat sur 4), suivi de Research in Paris (1 candidat sur 5), et qu'Emergence(s) semble être nettement plus sélectif (1,5 candidat sur 10 en moyenne). Cette sélectivité du programme Emergences est à mettre en lien avec les subventions beaucoup plus importantes allouées aux lauréats dans ce programme.

Les réponses aux questionnaires dévoilent une grande satisfaction de la part des chercheurs sur les modalités de dépôts des candidatures pour les trois programmes : 75% des lauréats Emergence(s), 70% des lauréats Paris 2030 et 63% des lauréats de Research in Paris trouvent cette procédure très satisfaisante. La clarté des critères d'évaluation et d'éligibilité est reconnue par la grande majorité des chercheurs pour chaque programme : 86% pour Emergence(s), 80% pour Paris 2030 et 84% pour les lauréats de Research in Paris.

La procédure d'évaluation est simple pour permettre une grande efficacité face au grand nombre de candidatures que les jurys ont à examiner. Dans le cas de Paris 2030, les experts doivent attribuer une note sur 5 aux différents éléments suivants : Qualité scientifique du laboratoire, qualité des équipes scientifiques, qualité du projet scientifique, intérêt du projet, adéquation du projet – calendrier – budget. Pour Emergence(s), trois critères ont été retenus : la qualité scientifique du projet, la qualité scientifique du porteur du projet (évalué selon certains critères tel que le nombre de publication), et la qualité scientifique de l'équipe (en termes de capacité à conduire le projet présenté). La simplicité de ces critères ne doit pas occulter une réelle évaluation de la part des experts qui doivent détailler et justifier leurs notes grâce à un espace d'appréciation qui est largement utilisé.

La composition des comités d'évaluation pourrait cependant être améliorée, en prenant par exemple en compte l'avis des organismes gestionnaires, notamment à propos des prévisions budgétaires. En effet, des chercheurs ont fait part de leur frustration face au prélèvement que s'octroyaient les organismes gestionnaires des fonds, ce qui devrait donc faire l'objet de négociations préalables :

« Le CNRS nous prend 8% c'est beaucoup... 8% pour la commission de gestion, vous vous rendez compte, c'est beaucoup. C'est ce qu'il faut faire aujourd'hui, mais je pense qu'il faudrait y réfléchir avec la Ville ».

(Lauréat F, Emergence(s))

Une fois que les projets ont été retenus, se posent alors les questions de l'allocation des ressources financières et des modalités de leur utilisation par les équipes de recherche.

On retiendra donc ici que, si les appels d'offres sont attractifs et bien adaptés aux besoins des chercheurs, les supports de diffusion utilisés par la Ville de Paris devraient être diversifiés afin d'acquérir une meilleure visibilité. On retiendra également la qualité et l'efficacité de l'expertise qui pourrait néanmoins être améliorée en prenant en compte d'autres aspects que l'excellence scientifique et l'adéquation budgétaire. Une solution pour cela serait de solliciter directement les chercheurs qui ont déjà reçu un financement en rendant le travail d'expertise attractif pour eux. Dans le cas de Paris 2030, il faudrait systématiser le recours à d'autres acteurs de la Ville directement concernés par les recherches présentées dans les dossiers de candidatures.

3.2. Une allocation des ressources efficace pour optimiser la conduite des projets

Le processus d'allocation des ressources et les différentes déclinaisons dans l'utilisation des financements font suite à la candidature et à la sélection des projets. Notre enquête montre que l'allocation et la souplesse dans les conditions d'utilisation des ressources sont un point fort des dispositifs Emergence(s) et Paris 2030, tandis que des difficultés ressortent pour Research in Paris.

Pour les programmes Paris 2030 et Emergence(s), une somme totale est décidée lors de la procédure de sélection des projets. Nous n'avons détecté aucun cas de décalage important entre la somme demandée par une équipe et l'allocation totale finale qui lui a été accordée. De ce fait, les montants alloués aux équipes de recherche sont, dans la quasi-totalité des cas, adaptés à leurs besoins : la totalité des lauréats Emergence(s) trouvent le montant du financement très satisfaisant ou satisfaisant, 90% des lauréats Paris 2030 et 94% des lauréats Research in Paris également. Ces avis très positifs sur la taille du montant alloué renvoient à deux éléments. D'abord, Emergence(s) est un financement maniable car s'il fournit certainement une somme très importante, il se situe à un niveau intermédiaire entre des financements européens de très grande taille et des petits financements généralement attribués aux jeunes équipes de recherche. Paris 2030 fournit aussi une taille de financement intéressante :

« En fait ce qui est très pratique, c'est que ça constitue une somme de niveau intermédiaire qui permet de lancer des projets spéculatifs, un peu exploratoires. Mais en même temps, la taille du financement est suffisamment importante ».

(Lauréat G, Paris 2030)

Ensuite, la taille des financements est adaptée aux ambitions scientifiques des projets de recherche puisqu'ils présentent l'avantage de ne pas obliger un multi partenariat. Il est précisé que les situations de

cofinancements seront privilégiées, mais l'aspect mono partenaire est une caractéristique très appréciée des chercheurs. C'est un gage de légèreté administrative et d'efficacité dans la conduite de la recherche.

« Il y a un truc très intéressant dans le programme, c'est le côté mono partenaire. La collaboration entre les laboratoires c'est bien, mais je pense que c'est un mythe politique. Evidemment il faut des collaborations, et on en fait, il n'y a pas besoin de nous forcer la main. Donc là aussi c'était bien ».

(Lauréat H, Emergence(s))

Les mécanismes d'allocations des financements sont spécifiques à chacun des programmes. La Ville de Paris a fait le choix de la souplesse et de la flexibilité. Pour Emergence(s), il existe un plafond maximal de 75.000 € par an (100.000€ par an jusqu'en 2013, quand le programme durait 3 ans), pour Paris 2030 la somme est intégralement versée au début de la recherche (40.000€ maximum), et pour Research in Paris le salaire est versé chaque mois. Plusieurs éléments sont à retenir ici. D'une façon générale, les modes de versements des financements pour les programmes Emergences et Paris 2030 sont très appréciés des chercheurs (90% des lauréats Emergence(s) et 93% des lauréats Paris 2030 sont très satisfaits ou satisfaits). Les modes de versement d'Emergence(s) et de Paris 2030 sont pour les chercheurs le témoignage d'une grande confiance entre la Ville et les chercheurs. C'est un aspect « présumé de bonne foi » et une confiance dans les dynamiques proposées dans les projets que les chercheurs ressentent et valorisent :

« Alors ce que j'avais trouvé très appréciable, et même surprenant, c'est qu'il y avait une sorte de confiance a priori. La Mairie versait l'argent dès le début et on n'avait pas 36 rapports à faire. Cette confiance a priori c'était vraiment bien ».

(Lauréat I, Paris 2030)

Ce mode de versement provient aussi d'une volonté de la Ville de Paris de garantir une grande liberté et flexibilité dans l'utilisation des fonds qu'elle met à disposition des chercheurs.

« Le financement est global, c'est-à-dire qu'on a l'argent au départ et on le gère pendant deux ans. Ça c'est très important et c'est la première fois que ça m'arrivait. Du coup, on peut se permettre de prévoir... C'est un confort financier, donc un confort intellectuel et ça nous permet de voir plus loin, et c'est là que je trouve ça intéressant, dans la conduite de la recherche et dans la réflexion ».

(Lauréat J, Paris 2030)

Des difficultés sérieuses apparaissent cependant dans l'allocation des ressources pour Research in Paris : seulement 37% des lauréats considèrent les modes de versement comme satisfaisant, tandis que 40% expriment un avis négatif voire très négatif sur ce point. Le mode de versement des fonds se fait de façon mensuelle, par chèque, que les chercheurs doivent aller chercher à la Cité Universitaire de Paris. Or, cela prend du temps, et devient contraignant. Il faudrait donc repenser cet aspect qui pèse à l'arrivée des chercheurs invités. Le versement du financement pourrait s'effectuer par virement bancaire plutôt que par chèque et une relation contractuelle pourrait être envisagée directement avec le laboratoire d'accueil. Par ailleurs, le versement du premier salaire à la fin du premier mois du séjour rend justement ce premier mois compliqué pour couvrir les dépenses des chercheurs.

Ces questions du montant de la somme versée et des mécanismes d'allocation des fonds rejoignent celle de la durée du projet et de la synchronisation du moment du versement avec les calendriers universitaires. Les durées des dispositifs de financement ont été pensées pour que les objectifs scientifiques et professionnels des programmes soient atteints. De façon générale, les chercheurs des trois programmes sont satisfaits de la durée des financements qui est cohérente avec les objectifs des programmes. Il faut toutefois apporter des précisions à cette cohérence apparente.

La durée du programme Emergence(s) est assez controversée. Les trois années de ce programme permettent d'investir un terrain d'étude sur le long terme et de façon approfondie. Néanmoins, l'enquête montre que de nombreux lauréats ont demandé un prolongement d'une année supplémentaire qui leur a été systématiquement accordé. Emergence(s) peut se révéler trop court dans le temps, notamment pour les sciences humaines, où la publication des résultats est parfois longue et où les équipes ont besoin de financement pendant ce temps. Les évolutions récentes ont pris en compte ces demandes récurrentes des chercheurs, et le programme s'étend maintenant, depuis 2013, sur quatre ans. Par ailleurs, les chercheurs, après réception des fonds du programme Emergence(s), doivent les mettre en œuvre directement. Ceci crée deux problèmes : d'abord, un décalage avec le calendrier universitaire lorsque les fonds parviennent tardivement aux chercheurs. Ensuite, étant donnée la brève période accordée entre la réception des fonds et leur utilisation, il n'est pas possible de faire des appels d'offres pour le recrutement de personnel. Les propos suivants illustrent bien cette situation :

« En fait, si je trouve le financement court c'est que... On a un financement et tout de suite, dès qu'on reçoit l'argent, il faut le mettre en œuvre. Ça veut dire qu'il faut qu'on ait déjà le post-doc sous la main parce qu'on ne peut pas faire d'appel à post-doc avant puisqu'on n'est pas sûr. De fait, trois ans, ça veut dire qu'il faut être très réactif tout de suite au début quoi ».

(Lauréat K, Emergence(s))

Pour Paris 2030, le temps du projet a également été pensé en fonction des objectifs du programme. S'il peut être intéressant pour lancer des pistes, des sujets exploratoires et dresser des bilans sur des questions précises, le design de ce programme confond et crée une confusion entre rapport d'expertise et bilan scientifique. Il faut alors réfléchir en amont sur le statut des recherches issues de Paris 2030 et adapter la durée aux exigences des objectifs. La durée du financement de Research in Paris est plus problématique. Il semble en effet qu'une année (qui est le temps maximum) soit une période trop courte pour établir des relations durables et stables avec le laboratoire d'accueil et permettre une insertion durable dans les réseaux de chercheurs parisiens. Une amélioration devrait permettre de traiter au cas par cas les situations ou un renouvellement du séjour serait souhaitable. Actuellement, il n'est pas possible de postuler une seconde fois. L'ouverture de Paris à la recherche internationale risquerait de rentrer en contradiction avec la qualité scientifique des réseaux qu'elle établit.

Ainsi, il faut retenir que les montants des financements et les mécanismes d'allocation qui reposent sur la confiance, sont, dans l'ensemble, satisfaisant pour Paris 2030 et Emergence(s), tandis que davantage de

difficultés ont été détectées pour Research in Paris. Pour Emergence(s), il faudrait davantage synchroniser les calendriers de la Ville avec les calendriers universitaires et laisser une marge de manœuvre plus grande après la réception du financement pour organiser un meilleur recrutement de personnel, sans précipitation. Pour Paris 2030, il faut de nouveau se pencher sur la nature des recherches engagées et revoir les objectifs par rapport au temps du programme : deux années permettent-elles véritablement un bilan scientifique, ou simplement un rapport d'expertise à visée instrumentale ? Pour Research in Paris, le mode de versement est chronophage, la durée du séjour apparaît véritablement trop courte, et l'impossibilité de renouvellement de l'invitation est une source de frustration. Il faudrait sans doute déterminer au préalable, avec chaque chercheur, le temps nécessaire à l'ambition de son séjour de recherche dans la capitale, ou différencier plusieurs catégories au sein des post-docs et des seniors.

3.3. Une grande flexibilité et liberté dans l'utilisation des fonds : l'atout majeur des programmes

La nature des dépenses et les besoins de fonds aux différentes étapes d'un projet varient d'un programme à l'autre et d'une discipline à l'autre. Les différents besoins des différentes équipes ont trouvé une solution grâce à la grande flexibilité et à la liberté dans l'utilisation des fonds que permettent les programmes de la Ville de Paris. Nous entamons cette section en présentant les principales différences de dépenses entre les disciplines et les dispositifs. Les résultats du questionnaire permettent d'avoir une idée concrète des orientations des dépenses dans les différents projets, au-delà de la répartition peu évocatrice entre personnel/équipement/fonctionnement. Pour le programme Emergence(s), toutes disciplines confondues, les postes de dépenses les plus importants sont : le déplacement pour des missions de terrain (86%), le recrutement d'un post-doc ou d'un chercheur (77%), l'acquisition d'équipement (74%), le recrutement d'un étudiant ou d'un doctorant (65%) et l'organisation de manifestation scientifique (44%). Si l'on regarde en fonction des disciplines, il ressort que les besoins en personnel sont plus importants pour les sciences sociales tandis que les besoins en équipement et fonctionnement sont plus importants pour les sciences exactes. Ce constat cache surtout des temporalités différentes dans l'utilisation du financement. Les chercheurs en sciences exactes qui ont besoin d'un investissement lourd de façon immédiate peuvent y parvenir avec le financement Emergence(s) mais ont plus souvent recours à d'autres sources de financement pour compléter (financement ERC par exemple). Pour Paris 2030, le recrutement d'un ou plusieurs étudiants et/ou doctorants est le poste de dépense le plus important (81%). On peut noter que sur les 11 chercheurs ayant employé des post-docs, 2 y ont consacré la totalité du financement. Assez loin derrière, les deux autres postes de dépenses les plus importants sont l'organisation de manifestations scientifiques (48%) et le financement de déplacement (48%). Ce poids du financement de déplacement est d'ailleurs étonnant car les laboratoires sont tous parisiens, et les terrains d'enquête s'étendent à la région parisienne au plus large⁵.

⁵ Les pourcentages se lisent ainsi : 86% des projets Emergence(s) ont consacré une part de leur financement au déplacement de missions de terrain, 77% au recrutement d'un post-doc, etc.

Pour les lauréats de Research in Paris, le financement a essentiellement servi à s'intégrer et à participer à la vie des laboratoires d'accueil. L'accès à des ressources documentaires, surtout à la BNF, a aussi été pour eux l'objet d'un fort investissement.

La force des programmes Emergence(s) et Paris 2030 est de laisser une grande liberté aux chercheurs dans l'utilisation des fonds et l'affectation des crédits. Les propos suivants rendent compte de la situation et sont, à cet égard, très probants :

« Plus on laisse de liberté au chercheur, mieux l'argent sera géré. C'est peut-être quelque chose qui est difficile à assimiler pour les financeurs de la recherche qui ont tendance à mettre le plus de contraintes possibles en pensant que ces contraintes pousseront les chercheurs à être disciplinés... Mais en fait c'est l'effet inverse : moins on a de contraintes, plus on optimise le financement. C'est pour ça, il faut de la liberté. Plus on nous laisse de liberté, plus on sera efficace parce qu'on est les seuls finalement à savoir répartir l'argent de façon efficace. Si tout est gravé dans le marbre au moment du dépôt du projet, on a aucune souplesse, aucune possibilité d'adapter les choses. Voilà, donc c'était le cas pour le projet Emergence(s) où on était libre. C'est le seul financement d'ailleurs pour lequel ça se passe comme ça. Tous les autres financements, que j'ai eu ou que d'autres collègues ont eu, c'est "on rentre dans des cases" qui doivent être prédéfinies à l'avance et après on ne peut pas en sortir. C'est complètement handicapant, oui... On a besoin de souplesse ».

(Lauréat E, Emergence(s))

Tous les chercheurs sans exception qui ont conduit une recherche Paris 2030 ou Emergence(s) soulignent avec insistance cette flexibilité dans l'utilisation du financement comme l'atout principal des deux programmes. Cette souplesse d'utilisation permet aux équipes de mieux s'équiper, de financer des projets à risque ayant un fort potentiel de valorisation, de réorienter leurs dépenses en fonction des besoins évolutifs du projet et de l'équipe. Ces réorientations budgétaires sont d'abord soumises au Bureau de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et de la Vie étudiante, mais aucun blocage ne nous a été signalé, la souplesse est véritablement au cœur du fonctionnement des programmes.

Cette liberté dans l'utilisation des fonds permet en fait de laisser le temps aux porteurs de projets de véritablement faire de la science et de se dégager le plus possible des tâches de gestion financière et administrative :

« Notre travail, c'est de faire de la recherche et ça, la Mairie l'a compris... elle ne nous demande pas juste comment on a dépensé l'argent, des tableaux financiers tout le temps avec un niveau de détail hallucinant, etc. C'est bien de sentir qu'on s'intéresse à ce qu'on fait vraiment ».

(Lauréat H, Emergence(s))

Il serait néanmoins possible de réfléchir à une amélioration des conditions d'utilisation du financement en fonction des statuts des porteurs de projets. En effet, les chercheurs et les enseignants chercheurs ne sont pas dans la même situation, ne consacrent pas le même temps à leurs recherches.

3.4. Un suivi minimaliste : des éléments de satisfaction mais aussi de frustration

Le processus de suivi des projets, simple et léger, encourage les porteurs de projets à fournir les informations nécessaires au suivi des projets pendant la recherche et à réaliser un bilan lorsque celle-ci se termine. Les porteurs de projets, dans le cas de Paris 2030 et d'Emergence(s), doivent ainsi remettre un rapport intermédiaire chaque année, comprenant de façon concise un bilan des avancées scientifiques de l'utilisation des ressources. Ces rapports d'étapes se limitent aux renseignements des indicateurs les plus utiles pour la Ville et les plus significatifs pour les chercheurs. Il ne leur est pas demandé un niveau de détail très poussé et la Ville n'exige pas de format très standardisé dans ces rapports. Cette liberté est, une fois de plus, gage de confiance envers les chercheurs et est largement appréciée. Elle peut cependant être source d'interrogation sur les attentes de la Ville et créer un certain flou dans la démarche à suivre pour rendre compte de l'avancement de la recherche :

« Par exemple, dans le rapport qu'on a à fournir, je n'ai pas trouvé d'instructions. Donc c'est super parce que ça me donnait la liberté de faire ce que je voulais, mais en même temps je n'étais pas certain de savoir ce que voulait la Ville de Paris en retour, si ce n'est de justifier ce que j'avais fait avec les ressources ».

(Lauréat B, Emergence(s))

Il s'agirait donc de donner aux chercheurs des éléments qui puissent les aider à mieux quantifier et à qualifier le retour que la Ville attend dans ses rapports. Notons que ces éléments d'interrogations sur le contenu des rapports proviennent des lauréats Emergence(s) qui, pour la plupart d'entre eux, ne sont pas habitués voire même découvrent cet exercice de rédaction d'un bilan d'étape de recherche. Cependant, les équipes municipales ne semblent pas avoir compris le sens de ces rapports de la même manière que les chercheurs. En effet, le Bureau de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et de la Vie étudiante et le Conseil scientifique demandent ces rapports pour situer l'état d'avancement des recherches par rapports aux objectifs initiaux et la gestion des ressources. Mais ces rapports ne déclenchent pas de retour et de dialogue entre la Ville et les chercheurs, ce qui apparaît comme regrettable. Les chercheurs et la municipalité auraient intérêt, au cours de la recherche même, à discuter des états d'avancement des projets, des besoins ou des attentes financières qui évoluent afin d'explicitier les positions de chacun, d'avancer dans une direction commune, et de se valoriser mutuellement.

Le suivi des projets ne se résume pas à cet échange formel de rapports. La Ville de Paris met en place un réel effort pour que les interactions, scientifiques, administratives, et techniques, entre les chercheurs et la Ville, soient facilitées au maximum. Aussi, une personne s'occupe spécifiquement de chaque dispositif au sein du Bureau de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et de la Vie étudiante. Leur disponibilité et réactivité sont de grands atouts pour les chercheurs qui trouvent des interlocuteurs disponibles et efficaces. Il s'agit donc d'un aspect à conserver. Ces interactions prennent davantage d'ampleur dans les soirées organisées par la Ville de Paris. Les événements Paris de la Recherche et le Colloque Paris 2030 sont deux rencontres très importantes pour les chercheurs et pour la Ville, pour qu'un contact et un échange direct aient lieu et instaurent une proximité durable. Paris de la Recherche, qui existe depuis 2010,

est une soirée en l'honneur de la recherche parisienne pour rendre hommage à tous les chercheurs parisiens lauréats des appels à projets scientifiques et pour rendre visibles les réalisations scientifiques qui ont été menées à bien grâce aux dispositifs de soutien de la Mairie de Paris. Les chercheurs regrettent néanmoins que ce rendez-vous de la recherche de la Ville de Paris soit davantage une opération de communication qu'un réel rassemblement par et pour la recherche. Le Colloque Paris 2030 est lui d'une toute autre nature, puisqu'il rassemble les lauréats de Paris 2030, les équipes municipales qui travaillent pour la recherche et d'autres professionnels concernés. Dans cette journée, les lauréats du programme Paris 2030 interviennent afin de présenter leur recherche et dialoguent avec des experts et des professionnels de la Ville qui participent aux tables rondes organisées. Cet événement est un moment encourageant, signe fort que la collaboration entre la Ville et la Recherche fonctionne. Cependant, il serait davantage judicieux selon les chercheurs d'avoir des rencontres plus petites et plus régulières pour davantage approfondir les discussions et s'assurer d'une dynamique permanente entre les équipes et la Ville :

« Il faudrait clairement avoir des événements, des rencontres intermédiaires si je puis dire pour qu'on puisse vraiment échanger avec la Ville. Et puis, par exemple, les 12 équipes qui ont fait Paris 2030 comme nous cette année, on ne les a jamais vraiment rencontrées... Bon peut-être que ça aurait été pas mal, je ne sais pas... »

(Lauréat L, Paris 2030)

La Ville de Paris demande également au chercheur un bilan final qui rend compte des avancées scientifiques que le projet a permis, des difficultés rencontrées et d'un bilan financier. Il s'agit, pour les chercheurs, de l'aboutissement de leur recherche. C'est un exercice classique dont le design paraît aussi être tout à fait adapté. Cependant, c'est aussi l'aspect du suivi le plus critiqué. En effet, les chercheurs font tous état d'une frustration certaine à l'égard du rôle que ne joue pas la Ville de Paris après réception des rapports. Si les rapports finaux sont l'aboutissement de la recherche, ils devraient être simultanément l'amorce d'un dialogue entre la Ville et les équipes, une base de discussion pour réfléchir ensemble. Or, ce n'est pas le cas. La frustration est surtout visible pour le dispositif Paris 2030 qui porte explicitement sur la capitale et dont le but est précisément d'engager une réflexion commune entre les différents acteurs. Les chercheurs expriment une réelle attente d'un retour de la Ville sur le projet. Ceux-ci ne devraient pas nécessairement prendre la forme d'un débat scientifique sur les résultats de la recherche, mais devraient être le point de départ d'une discussion commune sur des décisions concrètes à prendre. Or, seul 30% des équipes de recherche déclarent que leur étude a été intégrée ou simplement sollicitée dans la prise de décision des acteurs de la Ville de Paris. Par ailleurs, les chercheurs devraient être tenus informés des décisions et des mesures prises ou non par la Ville suite aux recherches afin de pouvoir continuer ce dialogue et cette complémentarité entre recherche et action publique. La suggestion d'un travail de post enquête ou d'évaluation par les chercheurs à propos d'un travail sur les pratiques spatiales des étudiants dans la Ville est une bonne piste dans ce sens :

« Et j'insiste, moi j'aurais bien aimé faire quelque chose, une post enquête, une évaluation pour voir si la Mairie de Paris avait mis en place quelque chose. Ça aurait été bénéfique pour tout le monde, Paris et son attractivité aurait à y gagner de continuer le dialogue avec nous ».

(Lauréat D, Paris 2030)

Au total, il apparaît donc que les programmes et les recherches s'arrêtent avec la remise des rapports finaux, alors que ces rapports devraient au contraire être le commencement d'un dialogue plus concret entre chercheurs et municipalité. La Ville devrait accorder plus d'importance dans le suivi des chercheurs une fois les recherches terminées, afin d'évaluer les retombées de ces programmes et de s'assurer d'un partenariat durable avec les laboratoires et les chercheurs.

En conclusion de cette section portant sur le fonctionnement des programmes, on retiendra une très grande efficacité dans l'allocation et l'utilisation des financements dus à la grande marge de liberté et à la souplesse donnée aux chercheurs. Le programme Research in Paris présente davantage de difficulté qu'il s'agirait de surmonter en repensant les mécanismes d'allocation aujourd'hui obsolètes et chronophages. Le suivi de la Ville de Paris est pertinent au cours de la recherche car très léger. Il existe cependant un décalage entre les attentes annoncées de la Ville de Paris et des chercheurs et la mise en œuvre d'un dialogue à la fin des recherches. La Ville devrait se saisir de l'enjeu que revêt ce décalage et procéder à la mise en place d'interactions réelles une fois les rapports finaux reçus, surtout dans le cas de Paris 2030. Si les événements tels que « Paris de la Recherche » ou le Colloque « Paris 2030 » sont dans l'ensemble appréciés, ils ne représentent pas une réelle opportunité d'interaction ni entre les chercheurs, ni entre les chercheurs et la Ville. Il faudrait davantage penser à mettre en place un suivi plus individualisé des équipes de recherche.

4. Impacts et retombées : performances scientifiques, tremplin dans les carrières et renforcement du lien science – société

Il est possible d'identifier le rôle joué par la Ville de Paris dans le financement de la recherche si l'on regarde les impacts et les retombées auxquels les programmes Research in Paris, Paris 2030 et Emergence(s) conduisent. Il reste cependant une difficulté qu'il est impossible de dépasser : s'il est possible d'objectiver les impacts des programmes, il est cependant délicat de mesurer le rôle de la Ville dans la transformation plus générale du système de financement de la recherche à une échelle plus grande. Les impacts des programmes se déclinent en trois registres : des performances scientifiques nettes si l'on regarde les valorisations des travaux issus des recherches, des tremplins dans les carrières professionnelles, et un renforcement du lien entre science et société.

4.1. Une large valorisation des travaux qui rend visible l'activité scientifique parisienne et les programmes de la Ville

La valorisation des activités et des résultats de recherche est aujourd'hui un enjeu essentiel pour les chercheurs et pour les bailleurs de fonds. C'est une activité centrale du métier de chercheur qui a pour but de rendre visible une équipe de recherche et ses performances et d'opérer un transfert de connaissance afin de faire avancer et progresser la science. C'est un enjeu essentiel pour la Ville de Paris qui, au travers de ces activités, acquiert de la visibilité, renforce son attractivité et assoit davantage sa légitimité dans le paysage des financeurs de la recherche. Ainsi, la valorisation des activités et des résultats de recherche est un bon indicateur des performances scientifiques issues des projets de recherche et des performances de la Ville de Paris dans sa capacité à les mettre en œuvre. La valorisation des travaux de recherche passe par plusieurs canaux : publications, communications, événements qu'il s'agit d'évaluer maintenant. Nos données ne nous permettent pas de conduire une analyse bibliométriques poussées, mais il s'agit de présenter un bilan quantitatif des activités de valorisation et de les caractériser en regardant le type de publication, de communications.

Pour Emergence(s), toutes les équipes ont publié des articles dans des revues scientifiques. Sur les 36 réponses aux questionnaires, il y a 3 réponses manquantes et 5 projets trop récents qui n'ont pas encore donné lieu à des publications. En moyenne, on compte quatre publications publiées dans des revues scientifiques à comité de lecture par projet et également, toujours en moyenne, quatre publications soumises et/ou à paraître par projet. Les projets en physique sont ceux qui ont le plus grand nombre de publications (37% du total des publications), suivi par la sociologie (18%), ce qui est entre autre lié à un poids plus grands dans les champs disciplinaires représentés. La plupart des revues dans lesquelles publient les chercheurs du programme Emergence(s) sont des revues étrangères. Les revues *Physical Review Letter* et *Nature* sont les plus citées. L'activité de publication est tout à fait essentielle pour les jeunes chercheurs du programmes Emergence(s) qui ont une opportunité de le faire, en leur nom, et d'acquérir ainsi une certaine visibilité et légitimité dans le monde scientifique. Les équipes de recherche participent également activement et massivement à des colloques, journées d'études, séminaires en France (97%) et à l'étranger (100%) et aux deux (98%).

Pour Paris 2030, la situation est différente. Le nombre de publication est bien plus faible, davantage dans des ouvrages collectifs que dans des revues, et dans la majeure partie des cas les publications sont prévues à des échelles temporelles qui dépassent le cadre de Paris 2030. On peut interpréter ce nombre moindre de publications comme le résultat de la nature même du programme Paris 2030 qui favorise un format de recherches courtes, exploratoires, orientées vers la Ville et avec une dimension prospective qui doit pouvoir être intégrée dans les réflexions publiques. Les lauréats de Paris 2030 valorisent alors leur recherche beaucoup plus au travers de communication (journées d'études, colloques, workshop, séminaire), 90% en France, 45% à l'étranger et 30% les deux.

Pour Research in Paris, il est plus délicat de mesurer avec précision les valorisations qui découlent directement des séjours d'échange, car les recherches conduites à Paris sont souvent insérées dans des dynamiques de recherche plus large des post-docs et des chercheurs. Par ailleurs, l'enjeu de visibilité pour la Ville de Paris ne se situe pas tant dans le nombre de publications et de conférences que dans la solidité des partenariats et des collaborations qui résulteront des séjours. Aussi, si beaucoup déclarent avoir publié

dans des revues scientifiques (95%) et avoir fait des communications en France (68%) ou à l'étranger (79%), 83% de notre échantillon déclare avoir bâti ou renforcé des collaborations entre chercheurs et laboratoires.

La visibilité des recherches conduites sous les différents programmes de la Ville de Paris ne passe pas uniquement par les canaux « classiques » de valorisation. La Ville de Paris est composée de nombreuses ressources que les chercheurs ont su s'approprier et exploiter. Les expositions ouvertes au grand public sont un exemple probant de cette valorisation moins habituelle des projets. Elles permettent de diversifier les publics, de créer des partenariats entre la Ville et les organisateurs des expositions (musée, organisme, fondation, association), et d'augmenter la visibilité de la Ville de Paris au-delà du monde de la recherche.

Les lauréats d'Emergence(s) sont assez nombreux (23%, soit 8 projets) à avoir reçu un prix, une récompense ou une autre distinction pour le projet de recherche. Par exemple, on retrouve le prix « Le Goût des Sciences » du ministère de la Recherche pour la promotion des sciences auprès d'une audience non-scientifique, le Prix Jean Langlois de la Recherche (physique), le Prix Keiiti Aki (géologie), médaille du CNRS (astronomie). Ces distinctions rendent hommage au travail de la Ville de Paris et démontrent sa capacité à sélectionner, à soutenir, à accompagner des projets de recherche prometteurs. En revanche aucun projet Paris 2030 ne s'est vu récompensé et seulement une partie résiduelle des séjours Research in Paris (5%).

L'activité de valorisation et les éléments de reconnaissance sont encourageants, car massifs et bien intégrés entre eux. Une limite à la mesure de la valorisation et de la mise en place d'un flux de connaissance entre les chercheurs étrangers, réside dans le fait de ne pas pouvoir mesurer l'impact de tous les autres déplacements financés grâce au programme et qui auront une influence sur la notoriété du projet et sur l'action de la Ville de Paris.

Les activités de valorisation des recherches occupent une place centrale dans le métier de chercheurs, particulièrement en début de carrière. Les lauréats des trois programmes valorisent activement les recherches qu'ils conduisent avec la Ville de Paris : publications, communications, récompenses, organisation d'événement sont nombreuses et de qualité. Toutes ces activités permettent de mesurer la performance scientifique certaine de chacun des programmes. Ces activités de valorisation ne se jouent pas sur les mêmes registres en fonction des programmes puisqu'elles recouvrent des enjeux différents pour les chercheurs en fonction des programmes. Il ressort finalement qu'il serait intéressant pour la Ville de se saisir de la diffusion grands publics des résultats de la recherche et d'accompagner davantage l'organisation de tels événements (exposition, soirée).

4.2. Un tremplin dans les carrières des porteurs de projets et des membres des équipes

Les performances scientifiques ne sont qu'une facette des retombées des différents programmes. En effet, ils jouent un rôle significatif de tremplin pour les porteurs de projets et les équipes de recherche.

Le programme Emergence(s) est, à cet égard, le plus important. Ce rôle de tremplin que remplit Emergence(s) rejoint la dimension formatrice que nous avons évoquée précédemment. En effet, le programme Emergence(s) est d'abord un tremplin pour les porteurs de projets qui apprennent un rôle et portent des responsabilités plus ou moins nouvelles.

« Moi qui était, et qui suis toujours, jeune chercheur, ça a véritablement été un tremplin et j'ai appris et découvert tellement de choses... Dans ce sens-là, les objectifs du programme sont complètement atteints. Et puis la reconnaissance est venue cette année, le CNRS m'a donné la médaille de Bronze ».

(Lauréat B, Emergence(s))

Les chercheurs ne sont donc pas contraints de suivre une trajectoire classique qui consisterait à intégrer une équipe de recherche déjà existante, et leur permet d'acquérir de l'indépendance sur le plan professionnel et scientifique dès le début de l'activité de chercheur. Le programme permet aussi aux jeunes chercheurs de rester compétitif et d'envisager des candidatures à d'autres financements pour continuer la recherche, avec une plus grande chance d'être retenu.

Mais c'est en fait pour l'ensemble des membres des équipes qui participent au projet scientifique qu'Emergence(s) peut constituer un tremplin. Rappelons que 63% des équipes recrutent des étudiants et doctorants, que 77% recrutent des post-docs et des chercheurs, et 68% les deux à la fois. Il est alors très souvent l'occasion pour les post-docs, les doctorants, les étudiants de master, de participer au projet en tant que collaborateurs ou stagiaires. Ces expériences sont enrichissantes et bénéfiques dans ces carrières encore jeunes, puisqu'elles facilitent la position des participants sur le marché du travail, académique ou non.

« C'est sûr que ça leur a servi ! Le projet les a aidés très clairement parce que c'est une expérience professionnelle qui n'est pas facile à obtenir pour eux. Vous vous rendez compte, dire à cet âge-là qu'on a déjà fait un projet pour la Mairie de Paris, pour un étudiant qui sort en Bac +5, c'est très considérable ».

(Lauréat J, Paris 2030)

Les projets conduits sous Emergence(s) s'insèrent aussi souvent dans les projets de thèse et de mémoire des étudiants qui sont ainsi impliqués fortement et très tôt dans un projet scientifique et une équipe de recherche. C'est donc indirectement pour eux aussi un moyen de découvrir le monde de la recherche en équipe. Le programme Paris 2030 est également un tremplin pour les étudiants et les doctorants qui insèrent les recherches conduites à part entière dans leurs recherches personnelles et qui en tirent des bénéfices pour la suite de leurs parcours. Le programme Research in Paris peut aussi, à certains égards, constituer une rampe de lancement dans la carrière des chercheurs, et surtout une occasion d'enrichir un aspect de la recherche conduite par le post-doc ou le chercheur senior. Toutefois on soulignera quand même un résultat faible : seulement 36% des lauréats pensent que ce programme permet une bonne insertion dans les réseaux de recherche français et, a fortiori, parisien.

Ces trois programmes permettent également la mise en place et le maintien de partenariats. Ces partenariats sont de deux types. On observe d'abord le renforcement ou la création de partenariats entre

laboratoires essentiellement dans le cadre de Research in Paris et d'Emergence(s). 74% des lauréats Emergence(s) affirment que de nouvelles collaborations entre chercheurs et laboratoires ont été initiées, tandis que 84% des lauréats de Research in Paris déclarent que le programme a permis la création ou le renforcement de coopérations entre chercheurs et laboratoires. Ce dernier pourcentage pour Research in Paris contraste avec le fait que seulement 36% des lauréats pensent que ce programme permet une bonne insertion dans les réseaux de recherche français et, a fortiori, parisien. On peut en fait lire que les collaborations entre collègues au sein de laboratoires se déroulent réellement et que les partenariats sont renforcés, mais que l'ouverture sur le monde scientifique parisien reste limitée. Paris 2030 initie davantage des collaborations originales entre champs disciplinaires a priori distants et participe à un certain décloisonnement de la recherche puisque les projets sont le lieu de rencontre entre professionnels (urbanistes, architectes, pouvoir publics locaux principalement) et monde de la recherche. Paris 2030 permet donc aujourd'hui de densifier le réseau de connaissance et d'échange intellectuel entre différents professionnels qui feront la Ville de demain.

Enfin, un autre élément important est l'augmentation de l'attractivité des laboratoires dans lesquelles ont été conduites les recherches. Le contexte français de financement de la recherche, qui se fait aujourd'hui majoritairement par projet, est une situation difficile pour les laboratoires. Néanmoins, même si la Ville fonctionne par projet, les financements entendent créer et pérenniser sur le long terme les partenariats avec les laboratoires parisiens dans une optique de valorisation mutuelle.

Les laboratoires qui accueillent des chercheurs étrangers jouissent d'une ouverture internationale croissante et d'une visibilité plus grande dans le paysage international des laboratoires. Par effet « boule de neige », ils acquièrent via ce programme une certaine renommée : la diversification des nationalités représentées chaque année en est un signe convaincant. Les programmes Paris 2030 et Emergence(s) renforcent également l'attractivité des laboratoires car ils favorisent des sujets à risques, émergents, originaux avec une dimension prospective pour Paris 2030. Par ailleurs, le partenariat Ville – laboratoires scientifiques est aujourd'hui assez rare, et les laboratoires peuvent valoriser cet ancrage local du financement qui fait apparaître Paris comme une Ville de la recherche, et renforce in fine son attractivité.

La mise en place de partenariats, le tremplin dans la carrière des chercheurs et les effets sur l'attractivité des laboratoires font de ces programmes de véritables tremplins pour les équipes de recherches et les projets scientifiques. Néanmoins, certains résultats sont moins positifs et viennent nuancer ce bilan. Ils concernent principalement le dispositif Research in Paris. En effet, peu de lauréats affirment que le programme permet une intégration pérenne dans les réseaux scientifiques parisiens (35%). C'est un résultat préoccupant qui souligne à nouveau les défauts du programme en termes de durée et de capacité à susciter des interactions et à créer des réseaux. S'il favorise la mobilité des chercheurs et augmente la visibilité de Paris sur la scène internationale des Villes de la recherche, la qualité des relations qui en découlent reste peu probante. Ceci provient en partie de l'impossibilité d'être éligible pour les candidats ayant perçu une allocation de la Ville de Paris les années précédentes. La continuité du lien est donc assez sérieusement mise en difficulté. Un autre élément concerne le logement des lauréats de Research in Paris. La Ville a fait un effort certain en concluant une convention avec la Cité Internationale Universitaire de

Paris pour la prise en charge des chercheurs (accueil, formalités administratives, et surtout logement), un service dédié (Acc&ss Paris, anciennement BACE) est mis en place pour anticiper et répondre à leur besoin une fois sur place. Certains problèmes ont été mis en exergue par les chercheurs invités (prix du loyer, logement peu adapté) et montre que les efforts pour attirer les chercheurs étrangers ne coïncident pas avec une offre de logements qui peine à atteindre les besoins. En dépit de l'effort récent dans ce domaine visible avec l'achèvement de la résidence Joliot-Curie en 2012, il faudrait alors peut-être repenser, dans le cadre de ce programme, une mise en cohérence des acteurs publics de financement de la recherche pour diviser les tâches entre versement de l'allocation mensuelle et problème du logement. D'autres acteurs tels que l'ANR où les mairies d'arrondissements pourraient être sollicités.

Cette section a montré que les programmes Emergence(s), Paris 2030 et Research in Paris étaient, selon des modalités différentes, des tremplins dans les carrières des porteurs de projets, dans les trajectoires des membres des équipes plus jeunes qui participent aux projets et dans la dynamique des projets scientifiques. Ils sont initiateurs de partenariats durables entre les disciplines, entre les laboratoires, entre les champs professionnels, à différentes échelles, du local à l'international. Des résultats moins satisfaisants ressortent pour le dispositif Research in Paris qui, avec sa forme actuelle, n'arrive pas à insérer de façon durable les chercheurs étrangers dans les réseaux scientifiques parisiens, et n'offre pas encore les conditions optimales pour un séjour de recherche efficace (temps, logement, ouverture et dynamique des laboratoires).

4.3. Un renforcement du lien et du dialogue entre science et société

La Ville de Paris s'engage dans une entreprise de promotion et de diffusion de la culture scientifique. La mise en place des dispositifs de soutien de la recherche par la Ville de Paris participe d'une volonté de renforcer le lien et le dialogue entre sciences et société, entre scientifiques et décideurs politiques. Par liens entre science et société, il faut comprendre les rapports entre recherche, innovation, État, marché et espace public de la capitale. Il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas entre science et société deux entités séparées, hermétiques l'une à l'autre, puisque l'activité de recherche est fondamentalement sociale et donc inscrite dans la société (temps, lieu, individus), et que nous traitons ici surtout du rapport entre science, expertise et décisions et de la création d'un espace public parisien pour la science et la recherche.

Les programmes doivent permettre de donner tous les instruments afin d'avoir une opinion éclairée sur nos problèmes de société contemporains et d'anticiper la complexité du futur.

A cet égard, les objectifs du programme Paris 2030, en tant que créateur de liens plus profonds entre la Ville, la société et la recherche, font l'objet d'un consensus très positif. Ce dispositif est fondamentalement dédié à éclairer la prise de décision des politiques publiques portant sur l'organisation et le fonctionnement de la Ville de Paris. Néanmoins, la capacité réelle du dispositif à bâtir la Ville autour de la recherche et à bâtir la recherche autour de la Ville reste amplement discutée. Autrement dit, si la Ville semble avoir bien

saisi les enjeux et les termes d'un dialogue recherche/Ville en favorisant des projets prospectifs, les modalités de sa mise en place sont à améliorer. En amont des projets, la Ville et les instances scientifiques (laboratoires, CNRS, chercheurs, universités) doivent davantage réfléchir ensemble aux objectifs des projets de recherche afin de dégager des lignes directrices communes plus claires et de construire des projets plus efficaces. Les chercheurs peuvent donc, d'un côté, largement favoriser la liberté thématique accordée dans le cadre de ce programme mais, d'un autre côté, être demandeurs d'une concertation au préalable pour orienter les projets dans une direction commune plus réfléchie. Dans la conduite des projets de recherche du programme Paris 2030, un défaut majeur ressort : l'inaccessibilité des services municipaux en lien avec leur objet de recherche. Très concrètement, nombreux sont ceux qui auraient voulu conduire des entretiens au sein des différents services de la Ville, et qui se sont heurtés à une opacité bureaucratique et à une non disponibilité des personnels, frustrante. Cette inaccessibilité apparaît comme contradictoire avec les objectifs de Paris 2030. A la fin des projets de recherche, le rôle de la Ville de Paris semble réellement manquer d'épaisseur, ce qui renvoie à ce qui a été souligné dans la section 3.4. Un dialogue devrait se mettre en place sur les résultats des projets, ainsi qu'une réflexion sur leur intégration potentielle dans des mesures concrètes, et la pertinence d'un renouvellement du financement. Pour la plupart, l'attitude de la Ville de Paris à la fin des projets a été décevante de ce point de vue-là. Entre autre, on peut penser que la Ville devrait pouvoir, à la fin des deux ans, déléguer le financement d'un projet de recherche aux services de la Ville directement concernées pour que le projet continue et que les résultats constituent un réel apport pour les politiques municipales.

Dans la construction et la consolidation du lien entre science et société, l'action de la Ville de Paris souffre d'un autre défaut. Ce lien entre science et société repose sur l'articulation diachronique entre recherche, expertise et action publique. Or l'articulation des étapes de ce triptyque demeure problématique au niveau municipal. En effet, l'étape de l'expertise qui devrait s'insérer entre les résultats de la recherche et la réception de ceux-ci par les décideurs politiques n'apparaît pas en tant qu'étape fonctionnellement séparée de la recherche et de la décision. En effet, cette étape qui fait aujourd'hui défaut est peut-être dans une grande mesure responsable du manque de circulation des connaissances produites et d'une pénible intégration des résultats des recherches dans les politiques publiques locales.

Cette quatrième section a permis de faire état des principaux impacts et retombées des dispositifs de soutien à la recherche mis en place par la Ville de Paris. Les recherches soutenues par la Ville affichent de grandes performances scientifiques, que l'on peut mesurer au nombre de publications, aux communications et aux autres éléments de valorisation. Ce niveau de performance assure une grande visibilité et attractivité à la Ville. Les dispositifs sont aussi l'occasion pour les chercheurs, les équipes de recherche et les projets scientifiques innovants d'être lancés, de démarrer. Les dispositifs sont de véritables tremplins. Enfin, le renforcement du lien et du dialogue entre sciences et société, s'il est un objectif central des trois programmes et notamment de Paris 2030, peine à se mettre en place en raison d'une concertation préalable trop faible sur les objectifs des recherches, d'une inaccessibilité des services de la Ville de Paris, et d'une réception décevante des résultats des recherches.

5. Bilan et conclusions

5.1. Bilan : L'engagement de Paris et les orientations des dispositifs appréciés par les chercheurs

Le rôle de la Ville de Paris dans le soutien de la recherche et de l'activité scientifique plus généralement s'est amplifié et s'est diffusé depuis les cinq dernières années. Son engagement, qui n'entre pas dans les compétences obligatoires d'une municipalité, est un avantage largement reconnu et partagé pour les laboratoires et les chercheurs parisiens. Le contexte de financement de la recherche est tendu et l'accès aux ressources est de plus en plus compétitif. Les programmes de la Ville de Paris représentent alors une alternative aux sources pourvues par les financeurs institutionnels les plus importants à des échelons plus grands (ANR, Europe) pour les chercheurs. Plus qu'une alternative, il s'agit d'une diversification des sources de financement, car les programmes de la Ville de Paris fonctionnent sur un mode différent dès lors qu'il s'agit d'un financement municipal avec un ancrage local fort. La relation de proximité entre le bailleur de fond et les chercheurs est donc tout à fait différente que dans un financement à des échelles plus vastes. C'est un privilège qui matérialise et donne vie au financeur et qui est très apprécié par les chercheurs. Cela ne signifie pas un volume d'interactions conséquent ou un suivi exemplaire de la Ville de Paris comme nous l'avons vu, mais nourrit des représentations d'un partenariat dynamique alimenté par un projet commun d'étendre la culture scientifique parisienne. C'est donc un privilège pour les chercheurs. Ce privilège dépasse les enjeux spécifiques de chacune des équipes de recherche et devient même un moyen de garder des raisons de rester en France, et à Paris plus précisément. Vouloir rester en France et à Paris dépend alors au moins autant du climat scientifique que des conditions financières d'y conduire des recherches.

« D'une manière générale, on a le sentiment qu'en France, les chercheurs sont moins estimés qu'à l'étranger. Par exemple, les salaires sont plus élevés aux Etats-Unis, et les professeurs en général sont bien mieux vus là-bas. Il faut donc qu'on garde des raisons de rester en France. Des projets comme Emergence(s), ça permet justement de faire ce qu'on veut, de faire venir des grands chercheurs et de montrer que Paris est une Ville importante pour la recherche ».

(Lauréat A, Emergence(s))

Notons que les enjeux d'un financement local et d'une reconnaissance scientifique de la Ville ne sont pas tout à fait de mêmes natures pour les sciences exactes et les sciences sociales. En effet, les sciences exactes ont davantage l'opportunité de conduire des recherches en partenariat avec des acteurs privés, telles que les entreprises ou leurs fondations. En outre, mettre en valeur un financement de la Ville de Paris est davantage prestigieux pour les chercheurs en sciences sociales dont les disciplines sont moins ouvertes au financement privé.

La Ville semble opérer de manière autonome, indépendante ce qui d'un côté lui permet de développer des programmes originaux qui répondent bien aux attentes des chercheurs. En effet, la Ville joue sur le registre d'une convergence d'intérêt entre elle, les laboratoires et les chercheurs pour la sauvegarde et la réactivation du patrimoine et du potentiel scientifique de la capitale. Cette position favorise l'activité scientifique, cela ne fait aucun doute. En revanche, on peut s'interroger sur l'absence de relation entre la Ville de Paris et les autres financeurs institutionnels à l'échelle municipale et nationale.

Au final, l'inscription locale du financement de la recherche est un atout majeur pour les chercheurs de la capitale, mais suscite des interrogations quant aux priorités de la municipalité qui devrait, sur certains points précis tel que l'accueil des chercheurs étrangers, revoir son rôle en partenariat avec d'autres financeurs de la recherche.

Les trois programmes de financement de la recherche mis en place par la Ville suivent des orientations et des objectifs spécifiques.

Le programme de recherche Paris 2030 est destiné à soutenir des projets de recherche concernant directement la Capitale, dans toutes les disciplines, avec la volonté depuis 2008 d'inciter à des recherches prospectives ou incluant des comparaisons internationales. Ce programme suit trois objectifs : apporter de nouvelles connaissances sur la ville de Paris, permettre la définition d'indicateurs plus pertinents pour accompagner les politiques publiques de la Ville, et fédérer une communauté scientifique autour du thème de Paris, toute discipline étant éligible. L'insertion de la démarche prospective et de la thématique du futur dans les projets de recherche a retenu l'attention des chercheurs nous rappelant que les orientations méthodologiques et théoriques qu'elles impliquent ne vont pas de soi. La dimension prospective a suscité un intérêt chez les chercheurs qui ont dû se positionner face à cette démarche qu'ils n'avaient, pour la grande majorité, jamais pratiquée, voire même systématiquement rejetée. En effet, la prospective ne relève pas de la démarche scientifique, mais est une tâche qui incombe, selon eux, à d'autres acteurs que les chercheurs. La recherche scientifique n'est pas et ne doit pas devenir un rapport d'expertise contenant des anticipations plus ou moins fondées sur une situation future, même dans le cadre de Paris 2030. Elle a donc suscité des interrogations et forcé les chercheurs à prendre position de manière assez claire dans leurs recherches. Ici, il faut surtout retenir que le programme de financement Paris 2030 est à prendre comme une donnée en soi, qu'il s'agit aujourd'hui d'explicitier. Autrement dit, il faudrait définir des lignes directrices, propres à chaque discipline ou communes entre certaines, qui explicitent la manière de faire et d'intégrer la prospective et la thématique du futur dans les recherches scientifiques pour lire les phénomènes prometteurs ou préoccupants qui sont encore peu interprétables.

Le programme de recherche Emergence(s) soutient les projets de recherche de jeunes chercheurs portant sur des projets innovants. L'objectif est de créer ou de développer une nouvelle équipe de recherche dont les membres sont jeunes et de favoriser l'émergence de nouveaux axes et de nouvelles thématiques au sein des laboratoires. D'une manière générale, l'action de la Ville envers les jeunes chercheurs est largement plébiscitée et remporte l'adhésion de tous les lauréats. Ce programme permet effectivement le démarrage des équipes et assure un dynamisme scientifique en favorisant les projets innovants et le renouvellement des générations au sein des laboratoires et des unités de recherche. C'est une opportunité remarquable

pour les chercheurs en début de carrière, qui comble un vide dans le monde scientifique. En effet, ce programme permet de faire le lien entre fin du doctorat, recrutement éventuel et véritable activité de recherche indépendante, autonome. Les orientations du programme Emergence(s) sont donc bien moins discutées que celle de Paris 2030 car elles remportent l'adhésion de tous les chercheurs.

Research in Paris est un programme d'invitations qui doit permettre aux laboratoires parisiens d'accueillir des chercheurs étrangers. L'objectif est d'établir de nouvelles collaborations durables ou de développer des coopérations existantes entre des centres de recherche parisiens et étrangers. Ce programme vise donc à augmenter le nombre de partenariats afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité des laboratoires parisiens. Les orientations de ce dispositif et les objectifs qu'ils visent ne sont pas, dans le fond, tellement discutés. En revanche, la durée du séjour et les conditions de vie offerte par la Ville de Paris demandent de s'interroger sur les véritables objectifs de la Ville : s'agit-il d'afficher des taux très élevés d'invitations, avec un maximum de nationalités et de disciplines présentes, ou s'agit-il réellement de mettre en place des relations et des collaborations durables ?

5.2. Conclusions : des dynamiques solides, et certaines améliorations réalisables

Depuis 2002, la Ville de Paris s'est engagée dans le soutien de la recherche, de l'innovation pour faire de la capitale un lieu de culture et de dynamisme scientifique. La Ville s'appuie aujourd'hui sur les trois programmes Research in Paris, Paris 2030, et Emergence(s) qu'elle a su mettre en place et gérer. Ces trois programmes, aussi divers par leurs objectifs que par les publics qu'ils ciblent ou les montants alloués, attirent aujourd'hui de nombreux chercheurs et des projets scientifiques de qualité.

D'une manière générale, on retiendra donc que ces trois programmes remplissent leurs objectifs : de nombreux chercheurs étrangers sont invités et établissent de nouvelles collaborations, les recherches sur la ville de Paris apportent de nouvelles connaissances sur la Ville et fédèrent une communauté scientifique, des équipes de recherche autour du thème de Paris, et, chaque année, des jeunes chercheurs s'investissent dans un projet de recherche innovant qui donne lieu à la création ou au développement d'une jeune équipe de recherche.

Les points forts de ces dispositifs sont donc d'avoir réussi à respecter un écart minimal entre des objectifs théoriques et le déploiement pratique des dispositifs de soutien à la recherche. Ceci est visible à chaque étape des recherches ou des séjours qui sont conduits : les chercheurs postulent au projet pour les opportunités spécifiques qu'ils représentent et pas pour accumuler des sources de financement, le fonctionnement et la gestion des programmes sont souples, flexibles, et garantissent un confort certain pour l'activité scientifique, les performances scientifiques et les retombées pour les chercheurs font de ces programmes de véritables opportunités dans la carrière des chercheurs permettant de renforcer ou d'accroître leur légitimité et visibilité.

Les dispositifs sont ainsi générateurs de dynamiques constructives et prometteuses pour la recherche, les chercheurs, les laboratoires, et la Ville de Paris.

Certains points méritent néanmoins des améliorations, toutes atteignables et ne portant pas sur le fond des dispositifs. Pour Paris 2030 et Emergence(s) un point faible ressort nettement : le manque de suivi par le Conseil scientifique et, surtout dans le cas de Paris 2030, par les services municipaux concernés par le projet scientifique, pendant et après la conduite de la recherche. En effet, si le Bureau de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et de la Vie étudiante met en contact les équipes de chercheurs avec les services municipaux, il ne possède pas, d'un point de vue institutionnel, l'autorité nécessaire pour associer ces services aux recherches en cours et les responsabiliser vis-à-vis de ce programme. La liberté accordée par la Ville de Paris dans la gestion des dispositifs et la confiance qui s'établit entre les chercheurs et la Ville au cours de la recherche ne doivent pas s'accompagner d'un éloignement de la Ville par rapport aux projets et aux équipes, sur le plan de l'avancée scientifique. Pour Research in Paris, des difficultés plus profondes ressortent et concernent les modalités de mise en œuvre du programme. La durée du séjour semble être trop courte, le mode de versement des fonds trop contraignant, l'implication des référents scientifiques insuffisante et des conditions de vie à Paris améliorables. Ce sont autant d'éléments qui peuvent entraver le bon déroulement d'un séjour dans la capitale et nuire à la mise en place de collaborations durables.

Nous proposons, dans une ultime section, une synthèse des recommandations qui reprennent de manière concise celles qui figurent dans le rapport et s'appuient sur les conclusions de cette section.

6. Synthèse des recommandations

Emergence(s)

- **Mettre en place un suivi plus approfondi et plus régulier entre le Conseil scientifique et les équipes de recherche.** La mise en place de relations et d'interactions régulières et dynamiques permettra la clarification des attentes et des objectifs des deux côtés, chercheurs et Ville, et la mise en commun des compétences et des ressources pour la valorisation des recherches par la Ville et la valorisation de l'engagement de la Ville par les chercheurs.
- **Davantage synchroniser les calendriers de la Ville avec les échéances universitaires.** Il s'agit par exemple de laisser une marge de manœuvre plus grande après la réception du financement pour organiser un meilleur recrutement de personnel, sans précipitation.

Paris 2030

- **Enclencher et systématiser un dialogue entre scientifiques et administrations concernées pendant la recherche et une fois le rapport final communiqué.** Il serait souhaitable qu'une autorité administrative s'imposant à toutes les Directions prenne en charge les directives à adresser aux services municipaux. Un référent « recherche » pourrait être désigné au sein du Secrétariat Général.

- **Multiplier les occasions de rencontre avec le public et les professionnels.** Il serait souhaitable de mettre en place une série de conférence-débat ouverte au public et aux professionnels : Ces rencontres seraient le lieu où les chercheurs lauréats de Paris 2030 ou d'autres dispositifs, et les doctorants CIFRE de la Ville de Paris, présentent leurs travaux sur la Ville.
- **S'engager pour la valorisation des recherches. L'édition d'un ouvrage collectif de synthèse** à partir des résultats des recherches de Paris 2030 serait opportun et à même de susciter l'intérêt de tous, chercheurs, décideurs politiques et professionnels. Dans le même esprit, **créer une exposition sur la Ville** et son devenir à partir des recherches et de l'ouvrage serait un bon moyen de diffuser des résultats et de lancer des initiatives pour bâtir le Paris de demain.

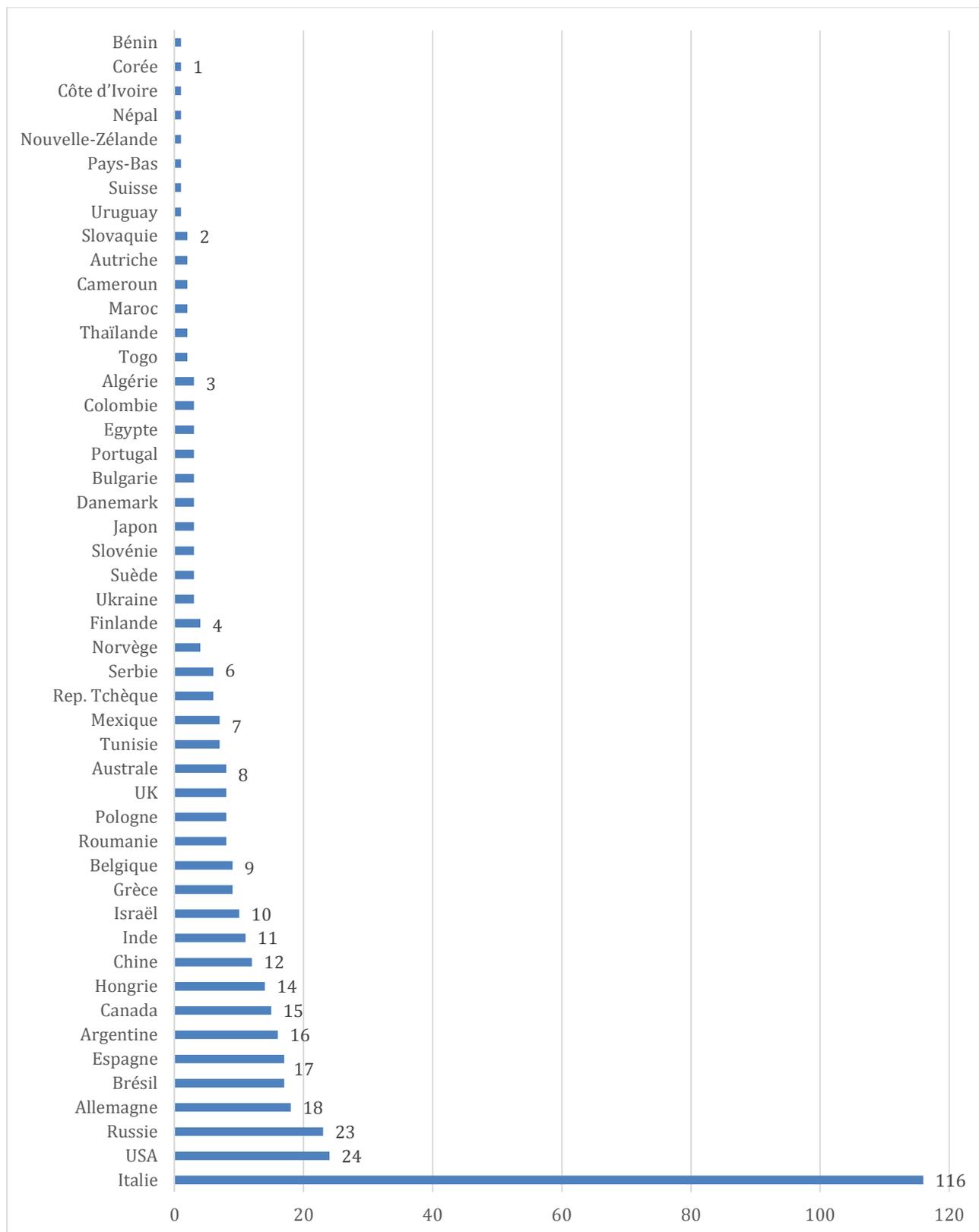
Research in Paris

- **Concernant la durée des séjours**, il s'agit de rappeler qu'un post-doctorat correspond à une année d'insertion professionnelle de jeunes docteurs. Le dispositif a donc été créé en 2003 dans cet esprit, en tenant compte de ce fait pour ne pas encourager la précarité du statut de post-doc. Quant aux chercheurs seniors, mis à part quelques exceptions, leurs obligations professionnelles envers leurs institutions de rattachement conduit le plus souvent à de courts séjours. Aussi, aucune recommandation n'est émise, si ce n'est de **davantage clarifier les objectifs dans les appels d'offres, en rappelant que le but de ce programme est de favoriser une collaboration entre les institutions parisiennes et étrangères, et qu'il appartient ensuite aux organismes respectifs de prendre le relais si elles souhaitent poursuivre et pérenniser cette collaboration.**
- **Sur le plan scientifique**, il serait nécessaire de réformer en profondeur les modalités mêmes de sélection des lauréats. Aujourd'hui le jury issu du Conseil scientifique évalue la qualité scientifique d'un chercheur et de son projet mais n'est pas en mesure de déterminer l'adéquation de l'apport du candidat au projet du laboratoire. Il est donc recommandé ici que **le laboratoire d'accueil procède lui-même, en amont, à la sélection du post-doc ou du senior qui lui semble le mieux correspondre à son ou ses projets de recherche, et le Conseil scientifique choisirait alors entre les différents dossiers ainsi déposés par les laboratoires / organismes.** Ce mode de sélection permettrait d'assurer une meilleure intégration du lauréat au sein du laboratoire qui serait donc beaucoup plus impliqué dans le dispositif, et ce, avant même le dépôt du projet, dès sa conception. Ce nouveau dispositif permettrait ainsi de responsabiliser le laboratoire vis-à-vis du lauréat mais aussi vis-à-vis de la Ville de Paris. Le rapport final que devra remettre le laboratoire et non plus le lauréat permettra de mettre en avant les collaborations mises en œuvre. Ce nouveau mode de sélection assurerait aussi une meilleure collaboration entre la municipalité et les institutions parisiennes de recherche, ainsi qu'une meilleure visibilité de la politique municipale pour ces mêmes institutions de recherche. La Ville contribuera ainsi à la réalisation des projets des laboratoires parisiens et non plus, seulement, au développement d'un projet personnel.

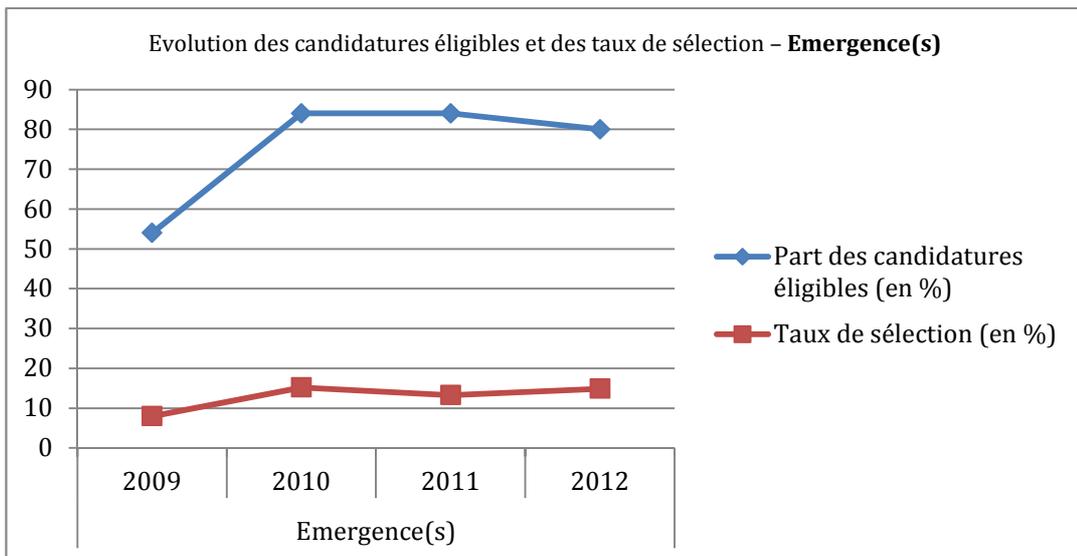
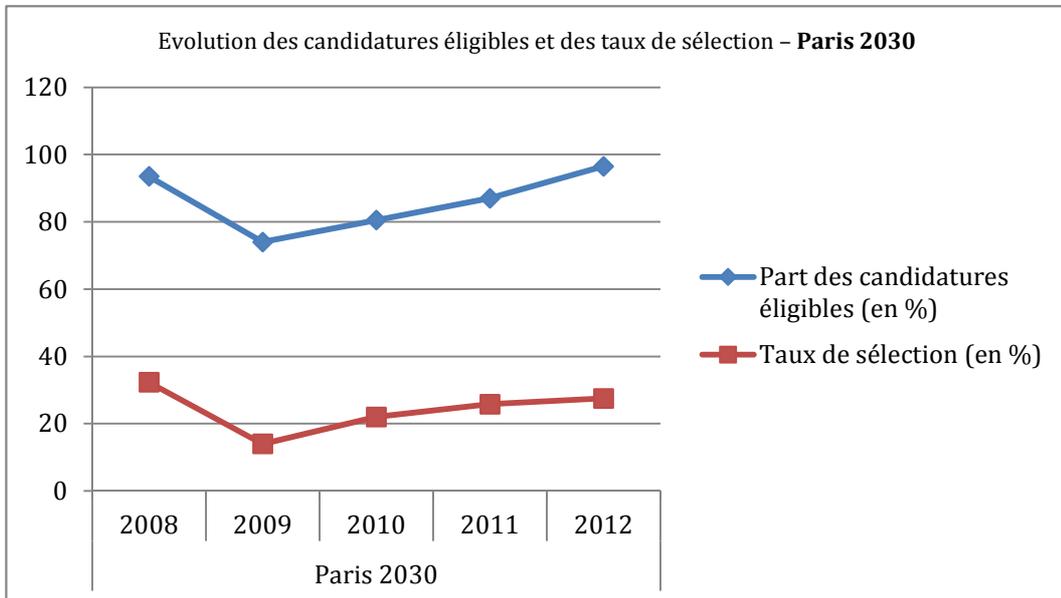
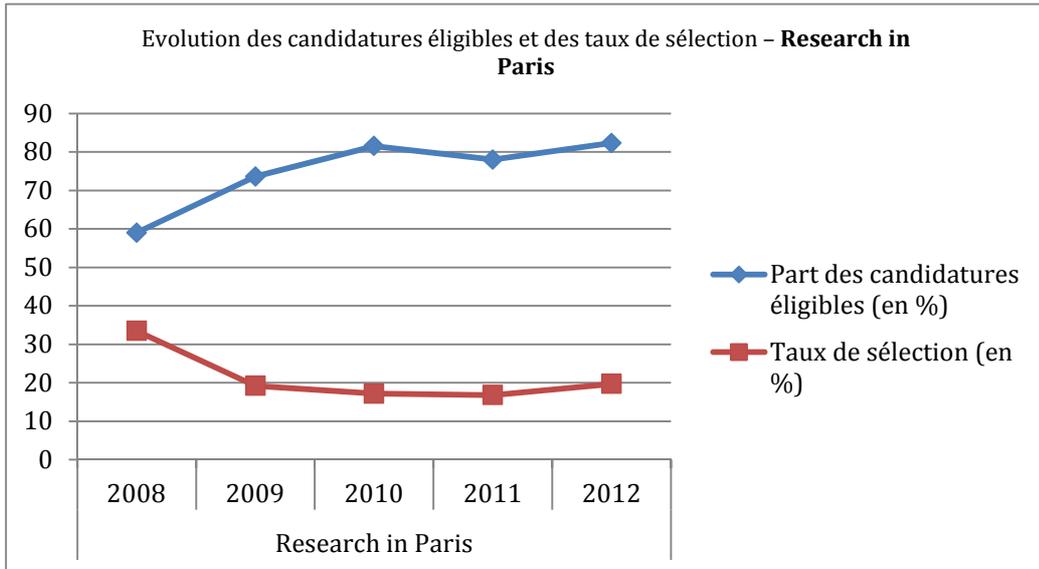
- **A propos du versement du financement trop contraignant**, ce ne serait plus Acc&ss qui verserait directement la bourse au lauréat mais **la Ville de Paris qui subventionnerait l'entité gestionnaire du laboratoire lui permettant ainsi de salarier le lauréat**. Ainsi, le lauréat serait de facto intégré dans son laboratoire sur le plan scientifique, financier, juridique et administratif. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Acc&ss ne serait pas non plus absent du dispositif, il continuerait à prodiguer aux chercheurs étrangers les services qu'il met en œuvre notamment grâce à la subvention de fonctionnement versée annuellement par la Ville de Paris.

ANNEXES

Annexe 1 : Nationalités des lauréats du programme Research in paris (2008-2013)



Annexe 2 : Evolution des candidatures éligibles et des taux de sélection, en % (2008-2012)



Annexe 3 : Questionnaire envoyé aux lauréats

Renseignements préliminaires

Nom :

Prénom :

Date :

1. Dispositif dont vous avez bénéficié/par lequel vous avez été récompensé

- Emergence
- Research in Paris
- Paris 2030

2. Date de début et de fin du financement : de mois/année à mois/année

3. Domaine scientifique principal :

4. Laboratoire(s) d'origine :

5. Laboratoire(s) que vous avez rejoint (si différent) :

I - Choisir de se porter candidat à un dispositif de la Ville de Paris

Cette première section vise à comprendre comment vous avez pris connaissance des dispositifs financés par la Ville de Paris et les raisons de votre choix de vous porter candidat.

1. Comment avez-vous connu le(s) dispositif(s) de la Ville de Paris ?

- En consultant le site de la Ville de Paris
- Sur un site rassemblant des offres de financement de recherche.
- Par mail (appel à projet, liste de diffusion)
- Par un autre chercheur ayant bénéficié d'un des programmes de financement
- Par un collègue du laboratoire ou d'un autre laboratoire
- Par affichage
- Autre (précisez)

.....

2. Quelles sont les principales raisons qui vous ont conduit à postuler à un dispositif de la Ville de Paris ?

.....
.....
.....

II – Points forts du dispositif et valorisation des travaux – EMERGENCES(S)

Nous aimerions savoir quels ont été les bénéfices du dispositif au cours de la conduite de la recherche et les retombés positives qu'il a éventuellement engagé pour la suite. De plus, nous souhaiterions savoir comment vous avez valorisé vos travaux issus du programme.

3. **Au cours de la conduite de la recherche**, quels ont été les bénéfices du dispositif de la Ville de Paris pour le laboratoire, l'équipe et/ou certains membres de l'équipe ?

- Recrutement d'un ou plusieurs stagiaire(s)/étudiant-e(s)/doctorant-e(s)
- Recrutement d'un ou plusieurs post-doctorant-e(s) et/ou chercheur(s)
- Acquisition de compétence(s) complémentaire(s) (invitation, sollicitation de chercheur(s), de spécialiste(s)...)
- Financement d'une thèse d'un membre de l'équipe de recherche
- Financement d'une ou plusieurs formation(s)
- Acquisition d'équipement, logiciel ou autre matériel scientifique
- Financement de déplacement(s)/mission(s) de terrain en France ou à l'étranger
- Organisation de manifestations scientifiques autour de la recherche
- Constitution d'une nouvelle base de données exploitable

- Réalisation d'un site internet, d'un blog ou autre interface en rapport avec la recherche conduite
 - Réalisation d'un film ou d'autre(s) production(s) originale(s)
 - Autres (précisez)
-

4. **Pour la suite**, quelles sont les retombées de ce dispositif pour le laboratoire, l'équipe de recherche et/ou certains membre de l'équipe ?

- Création d'une nouvelle équipe de recherche
 - Développement/stabilisation d'une jeune équipe de recherche
 - Nouvelle(s) collaboration(s) entre chercheurs, laboratoires, ou autre(s) organisation(s)
 - Renforcement, formalisation des coopérations existantes entre laboratoires/entre chercheurs
 - Recrutement dans un laboratoire ou dans une équipe de recherche
 - Stabilisation du statut de jeune chercheur
 - Intégration par les laboratoires des (nouveaux) axes de recherche développés
 - Nouveau(x) financement(s) permettant de continuer la recherche ou conduisant à une étude similaire
 - Autres (précisez)
-

5. De quelle manière avez-vous et comptez-vous valoriser les (ou certains) travaux de recherche issus du dispositif de la Ville de Paris ?

Pour les publications et les communications, cette question concerne à la fois les travaux publiés/réalisés et les travaux soumis qui ont été validés ou qui sont encore en cours d'évaluation.

- Communication(s) et/ou présentation(s) en France
 - Communication(s) et/ou présentation(s) à l'international
 - Intervention(s) grand public, France et international
 - Poster(s) ou autre(s) communication(s) par affiche(s)
 - Publication(s) scientifique(s)
 - Publication(s) non scientifique(s) (presse, site, newsletter, blog...)
 - Prix, récompense(s)
 - Brevet(s)
 - Autre(s) élément(s) de propriété intellectuelle consécutif(s) au projet (licence, création d'entreprise...)
 - Autres (précisez)
-

6. Pouvez-vous reporter, de façon la plus exhaustive possible, les références des publications, des communications, ou autres réalisations dans lesquelles vos travaux ont été ou seront mis en valeur ?

Ne mentionner que les éléments de valorisation qui résultent directement du projet. Merci de préciser, le cas échéant, si ces éléments ont été soumis et s'ils ont été validés ou en cours d'évaluation.

.....

.....

.....

II – Points forts du dispositif et valorisation des travaux – RESEARCH IN PARIS

Nous aimerions savoir quels ont été les bénéfices du dispositif au cours de la conduite de la recherche et les retombés positives qu'il a éventuellement engagé pour la suite. De plus, nous souhaiterions savoir comment vous avez valorisé vos travaux pendant la période du programme.

1. **Au cours de la conduite de la recherche**, quels ont été les bénéfices du dispositif de la Ville de Paris pour le laboratoire, l'équipe et/ou certains membres de l'équipe ?

- Accès à des ressources documentaires auxquelles vous n'aviez pas accès avant

- Découverte et participation à la vie du laboratoire/du centre d'étude d'accueil
- Intégration et participation au nouvel environnement de recherche (autre(s) organisme(s) universitaire(s), autre(s) laboratoire(s)...)
- Financement de déplacement(s)/mission(s) de terrain en France ou à l'étranger
- Organisation de manifestations scientifiques autour de la recherche
- Acquisition d'un équipement, logiciel ou autre matériel scientifique
- Constitution d'une nouvelle base de données exploitable
- Réalisation d'un site internet, d'un blog ou autre interface en rapport avec la recherche conduite
- Autres (précisez)

2. **Pour la suite**, quelles sont les retombées de ce dispositif pour le laboratoire, l'équipe de recherche et/ou certains membre de l'équipe ?

- Nouvelle(s) collaboration(s) entre chercheurs, laboratoires, ou autre(s) organisation(s)
- Renforcement, formalisation des coopérations existantes entre laboratoires/entre chercheurs
- Intégration pérenne dans des réseaux de chercheurs français
- Recrutement dans un laboratoire ou dans une équipe de recherche
- Stabilisation du statut (chercheur, post-doc...)
- Nouveau(x) financement(s) permettant de continuer la recherche ou conduisant à une étude similaire
- Autres (précisez)

3. De quelle manière avez-vous et comptez-vous valoriser les (ou certains) travaux de recherche issus du dispositif de la Ville de Paris ?

Pour les publications et les communications, cette question concerne à la fois les travaux publiés/réalisés et les travaux soumis qui ont été validés ou qui sont encore en cours d'évaluation.

- Communication(s) et/ou présentation(s) en France
- Communication(s) et/ou présentation(s) à l'international
- Intervention(s) grand public, France et international
- Poster(s) ou autre(s) communication(s) par affiche(s)
- Publication(s) scientifique(s)
- Publication(s) non scientifique(s) (presse, site, newsletter, blog...)
- Prix, récompense(s)
- Brevet(s)
- Autre(s) élément(s) de propriété intellectuelle consécutif(s) au projet (licence, création d'entreprise...)
- Autres (précisez)

4. Pouvez-vous reporter, de façon la plus exhaustive possible, les références des publications, des communications, ou autres réalisations dans lesquelles vos travaux ont été ou seront mis en valeur ?

Ne mentionner que les éléments de valorisation qui résultent directement du projet. Merci de préciser, le cas échéant, si ces éléments ont été soumis et s'ils ont été validés ou en cours d'évaluation.

.....

II – Points forts du dispositif et valorisation des travaux – PARIS 2030

Nous aimerions savoir quels ont été les bénéfices du dispositif au cours de la conduite de la recherche et les retombées positives qu'il a éventuellement engagé pour la suite. De plus, nous souhaiterions savoir comment vous avez valorisé vos travaux pendant la période du programme.

1. **Au cours de la conduite de la recherche**, quels ont été les bénéfices du dispositif de la Ville de Paris pour le laboratoire, l'équipe et/ou certains membres de l'équipe ?

- Recrutement d'un ou plusieurs stagiaire(s)/étudiant-e(s)/doctorant-e(s)
- Recrutement d'un ou plusieurs post-doctorant-e(s) et/ou chercheur(s)
- Acquisition d'un équipement, logiciel ou autre matériel scientifique
- Organisation de manifestations scientifiques autour de la recherche
- Financement de déplacement(s)/mission(s) de terrain en France ou à l'étranger
- Réalisation d'un site internet, d'un blog ou autre interface en rapport avec la recherche conduite
- Autres (précisez)

.....

2. **Pour la suite**, quelles sont les retombées de ce dispositif pour le laboratoire, l'équipe de recherche et/ou certains membre de l'équipe ?

- Nouvelle(s) collaboration(s) entre chercheurs, laboratoires, ou autre(s) organisation(s)
- Renforcement, formalisation des coopérations existantes entre laboratoires/entre chercheurs
- Augmentation de l'attractivité du laboratoire où a été conduite la recherche
- Nouveau(x) financement(s) permettant de continuer la recherche ou conduisant à une étude similaire
- Intégration par le(s) laboratoire(s) des axes de recherche développés dans le cadre du programme
- Sollicitation/intégration de l'étude (prospective) dans la prise de décision des acteurs politiques de Paris
- Intégration des résultats et/ou du programme de recherche par d'autre(s) établissement(s) ou acteurs du territoire parisien
- Autres (précisez)

.....

3. De quelle manière avez-vous et comptez-vous valoriser les (ou certains) travaux de recherche issus du dispositif de la Ville de Paris ?

Pour les publications et les communications, cette question concerne à la fois les travaux publiés/réalisés et les travaux soumis qui ont été validés ou qui sont encore en cours d'évaluation.

- Communication(s) et/ou présentation(s) en France
- Communication(s) et/ou présentation(s) à l'international
- Intervention(s) grand public, France et international
- Poster(s) ou autre(s) communication(s) par affiche(s)
- Publication(s) scientifique(s)
- Publication(s) non scientifique(s) (presse, site, newsletter, blog...)
- Prix, récompense(s)
- Brevet(s)
- Autre(s) élément(s) de propriété intellectuelle consécutif(s) au projet (licence, création d'entreprise...)
- Autres (précisez)

.....

4. Pouvez-vous reporter, de façon la plus exhaustive possible, les références des publications, des communications, ou autres réalisations dans lesquelles vos travaux ont été ou seront mis en valeur ?

Ne mentionner que les éléments de valorisation qui résultent directement du projet. Merci de préciser, le cas échéant, si ces éléments ont été soumis et s'ils ont été validés ou en cours d'évaluation.

.....
.....
.....

III – Appréciations et avis

Pour terminer, nous voudrions connaître vos appréciations et votre avis sur le dispositif.

5. A propos du dispositif de la Ville de Paris dont vous avez bénéficié, quelle serait votre position globale parmi les quatre propositions suivantes, allant de « très satisfait » à « très insatisfait » ?

- Très satisfait
- Plutôt satisfait
- Plutôt insatisfait
- Très insatisfait
- Ne sait pas/Ne se prononce pas

6. Comment considérez-vous la gestion du programme et les aspects pratiques ?

	Excellent	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Ne sait pas/Ne se prononce pas
Montant du financement						
Durée du financement						
Répartition du financement						
Mode de versement du financement						
Accès aux informations, aux manifestations						
Suivi, relations, contact entre le laboratoire/l'équipe/le chercheur et la Ville de Paris						
Clarté des critères d'évaluation et d'éligibilité						
Pertinence des critères de sélection et d'éligibilité						
Modalités de dépôts des candidatures						
Respect des délais, du calendrier						

7. Quelles appréciations portez-vous sur le dispositif dont vous avez bénéficié ? Et quelles améliorations vous semble-t-il possible d'envisager ?

.....

8. Avez-vous d'autres remarques, suggestions dont vous souhaiteriez nous faire part ?

.....

Informations personnelles

1. Sexe (**sexe**) :

- Homme
- Femme

2. Age au début de la subvention :

3. Statut/fonction actuelle :

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

TABLEAU 1 : Evolution des dépenses dans les différents appels à projets de la Ville de Paris (p. 5)

TABLEAU 2 : Résumé des projets financés par programme, année et discipline (p. 10)

TABLEAU 3a-b-c : Taux de sélection des projets de recherche (2008-2013) (p. 16)

GRAPHIQUE 1 : Part du financement de chacun des programmes dans le financement total (p. 6)

GRAPHIQUE 2 : Evolution des budgets alloués aux programmes (2008-2013) - En K-euros (p. 6)